Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 23/11/2026
ID : 031-243100732-20261120-202611116-DE

# PLAN D'ACTIONS – OCTOBRE 2026

# CONTRAT LOCAL DE SANTÉ

## *Communauté de Communes des Coteaux du Girou*



Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 23/11/2026
ID : 031-243100732-20261120-202611116-DE

# EDITOS



**Jean-Baptiste CAPEL**
**Président de la Communauté de Communes des Coteaux du Girou**

La Communauté de Communes des Coteaux du Girou s'est construite, depuis plus de vingt ans, autour d'une ambition claire : offrir à ses habitants un cadre de vie de qualité, solidaire et équilibré.
Aujourd'hui, à travers l'élaboration de notre Contrat Local de Santé, nous franchissons une étape nouvelle et déterminante dans la poursuite de cet engagement collectif. Ce diagnostic territorial met en lumière les nombreux atouts de notre territoire : un environnement préservé, une dynamique démographique soutenue et des conditions de vie favorables. Il révèle également des défis majeurs, notamment en matière d'accès aux soins, de santé mentale, de prévention et d'accompagnement des publics les plus fragiles.
Le Contrat Local de Santé constitue ainsi un véritable levier pour structurer, coordonner et renforcer l'ensemble des actions déjà engagées. Il porte une vision globale et transversale de la santé, et s'inscrit pleinement dans la continuité de notre projet social de territoire, avec une ambition commune : contribuer à l'amélioration de l'état de santé et du bien-être de tous les habitants.
Cette démarche repose sur une conviction forte : la santé est l'affaire de tous. À l'image de l'ambition que nous portons pour notre territoire, elle ne peut se construire qu'en mobilisant l'ensemble des acteurs : institutions, professionnels, associations, élus mais aussi en donnant toute leur place aux habitants, au cœur d'une véritable dynamique de co-construction.
C'est ensemble que nous construirons les actions qui donneront tout son sens à ce Contrat Local de Santé et contribueront à faire des Coteaux du Girou un territoire toujours plus favorable à la santé et au bien-vivre.



**Vincent RICHARD**
**Vice-Président de la Communauté de Communes des Coteaux du Girou**

Le Contrat Local de Santé des Coteaux du Girou est avant tout le fruit d'un travail collectif, construit au plus près des réalités de notre territoire dans le cadre du projet social de territoire.
Tout au long de son élaboration, nous avons veillé à partir des besoins exprimés sur le terrain, en donnant la parole à celles et ceux qui vivent, travaillent et agissent au quotidien pour la santé des habitants. Cette démarche a permis de mieux identifier les priorités et de faire émerger des réponses adaptées.
Ce Contrat Local de Santé n'est pas une finalité, mais un point de départ. Il doit désormais vivre, s'adapter et évoluer dans le temps avec le concours de tous.
Je tiens à saluer l'implication de tous ceux qui ont contribué à cette démarche. Leur engagement collectif est une force essentielle pour construire des réponses durables au service des habitants.
Je les remercie.



**Isabelle REDINI**
**Directrice départementale ARS Haute-Garonne**

La signature de ce Contrat Local de Santé marque une nouvelle étape dans l'engagement commun de l'Agence régionale de santé Occitanie et de la Communauté de communes des Coteaux du Girou en faveur de la santé des habitants. Territoire rural aux portes de la métropole toulousaine, les Coteaux du Girou présentent des caractéristiques et des besoins spécifiques auxquels ce CLS entend apporter des réponses adaptées, en renforçant la prévention, l'accès aux soins et la réduction des inégalités territoriales de santé.
Je souhaite saluer tout particulièrement la qualité du travail de coordination qui a permis de fédérer les élus, les professionnels, les institutions, les associations et l'ensemble des acteurs locaux autour d'une ambition commune. Cette dynamique partenariale constitue une véritable richesse pour le territoire. Je me réjouis également de l'articulation étroite entre ce CLS et la Convention Territoriale Globale, fruit d'un travail conjoint exemplaire, qui favorisera une action publique plus cohérente et plus efficace au service des habitants.

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 23/11/2026
ID : 031-243100732-20261120-202611116-DE

# Table des matières

Editos ..... 1

Des enjeux identifiés aux actions concrètes : la construction du plan d'action du CLS ..... 4

L'évaluation du Contrat Local de Santé ..... 7

1 - Protocole d'évaluation de la démarche CLS et de son ancrage dans le paysage territorial ..... 7

2 - Protocole d'évaluation des fiches actions ..... 11

Les fiches actions du Contrat Local de Santé ..... 12

La Gouvernance du Contrat Local de Santé et du Conseil Local en Santé Mentale ..... 74

Signatures ..... 79

Glossaire ..... 80

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 23/11/2026
ID : 031-243100732-20261120-202611116-DE

# Des enjeux identifiés aux actions concrètes : la construction du plan d'action du CLS

L'élaboration du Contrat Local de Santé s'est déroulée en plusieurs étapes successives, permettant de passer de l'analyse des besoins du territoire à la définition d'un plan d'actions partagé. Cette démarche, conduite entre mars et novembre 2026, a mobilisé les élus, les partenaires et les habitants afin de construire collectivement des réponses adaptées aux enjeux de santé identifiés.

Le visuel ci-dessous présente les principales étapes de cette démarche, depuis la réalisation du diagnostic territorial jusqu'à la validation du plan d'action par les instances de gouvernance de la Communauté de Communes des Coteaux du Girou.




À l'issue du diagnostic territorial de santé (Cf. document diagnostic Contrat Local de Santé), plusieurs enjeux prioritaires ont été identifiés et partagés par les acteurs locaux, les élus et les habitants. Ces travaux ont permis de définir les axes socles et les objectifs stratégiques qui structurent le présent Contrat Local de Santé.
Le diagnostic territorial ainsi que les orientations stratégiques ont été validés par le Comité de pilotage le 23 juin 2026. Ils s'articulent autour de quatre axes socles et de deux axes transversaux visant à répondre aux principaux enjeux de santé identifiés sur le territoire :

## AXE 1 - SANTE MENTALE

- Objectif structurant : **Poursuivre et structurer l'observation locale de la santé mentale**, afin de mieux objectiver les besoins, suivre leur évolution et améliorer la connaissance entre acteurs
- Objectif stratégique 1 : **Renforcer les actions de promotion de la santé mentale et de prévention**, en développant le repérage précoce et l'intervention en amont des situations
- Objectif stratégique 2 : **Renforcer la coordination des acteurs et la lisibilité de l'offre en santé mentale**, afin d'améliorer l'orientation des usagers, la fluidité des parcours et améliorer l'accès aux soins
- Objectif stratégique 3 : **Favoriser l'insertion sociale, l'autonomie et l'accès aux droits** des personnes en **situation de fragilité psychique**

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 23/11/2026
ID : 031-243100732-20261120-202611116-DE

- Objectif stratégique 4 : **Contribuer à la déstigmatisation des personnes concernées** par les troubles psychiques et cognitifs

## AXE 2 - ACCES AUX SOINS ET AUX DROITS

- Objectif stratégique 1 : **Améliorer l'accès aux soins et aux droits en renforçant la lisibilité du système de santé** et la capacité des usagers à comprendre et mobiliser les ressources disponibles (littératie en santé)
- Objectif stratégique 2 : **Réduire les inégalités d'accès aux soins** en agissant sur les freins territoriaux, numériques, de mobilité et d'accessibilité
- Objectif stratégique 3 : **Renforcer la coordination territoriale et soutenir l'attractivité** du territoire

## AXE 3 - PREVENTION / PROMOTION SANTE

- Objectif stratégique 1 : **Structurer et rendre plus lisible l'offre de prévention** afin d'en favoriser l'appropriation et le recours par les habitants
- Objectif stratégique 2 : **Renforcer la prévention et la promotion de modes de vie favorables à la santé**, en direction de l'ensemble de la population et des publics prioritaires

## AXE 4 - SANTE ENVIRONNEMENT

- Objectif stratégique 1 : **Renforcer la prévention des risques environnementaux** en améliorant la compréhension des enjeux par les acteurs et les habitants, afin de favoriser leur appropriation et le pouvoir d'agir
- Objectif stratégique 2 : **Intégrer la santé environnementale dans les politiques d'aménagement du territoire** en structurant et coordonnant les dynamiques locales
- Objectif stratégique 3 : **Améliorer les conditions de vie et anticiper les enjeux de santé du quotidien** afin de favoriser un cadre de vie favorable à la santé

## AXES TRANSVERSAUX

- MOBILISATION CITOYENNE : **Renforcer la participation des habitants**, notamment des publics les plus éloignés, à l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des actions de santé, afin de favoriser leur appropriation, leur pouvoir d'agir et une meilleure adaptation aux besoins du territoire
- COMMUNICATION : **Renforcer la visibilité, la lisibilité et l'appropriation du Contrat Local de Santé**, en tant qu'axe santé du Projet Social de Territoire, auprès des habitants, des élus et des partenaires.

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 23/11/2026
ID : 031-243100732-20261120-202611116-DE

Afin de traduire ces orientations en actions opérationnelles, une démarche de co-construction a été engagée associant les élus, les partenaires et les habitants. Trois ateliers de travail ont été organisés à cette fin, afin de faire émerger des propositions d'actions, d'en préciser les modalités de mise en œuvre et d'identifier les acteurs susceptibles de les porter.

Les deux premiers ateliers se sont inscrits dans une logique de transversalité en réunissant les démarches du Contrat Local de Santé (CLS), de la Convention Territoriale Globale (CTG) et du Projet Éducatif de Territoire (PEDT). Cette approche a permis de renforcer la cohérence du Projet Social de Territoire, de favoriser les synergies entre dispositifs et d'encourager une vision partagée des enjeux locaux. Un troisième atelier, spécifiquement dédié au CLS, a permis d'approfondir les thématiques de santé et d'associer les habitants à la réflexion.

Les travaux conduits collectivement ont abouti à l'élaboration des fiches actions présentées dans ce document. Celles-ci ont ensuite fait l'objet d'un travail de consolidation avec les porteurs d'actions et les partenaires concernés afin de garantir leur pertinence, leur faisabilité et leur complémentarité.

Afin de faciliter la lecture et d’assurer une présentation harmonisée, chaque fiche action est structurée selon un cadre commun. Elle précise l’axe stratégique auquel elle se rattache, les objectifs poursuivis, les modalités de mise en œuvre, les conditions de réussite identifiées. Chaque fiche action comporte également l’identification du porteur de l’action, des partenaires à mobiliser, du public cible concerné et du niveau de participation citoyenne attendu. Cette organisation permet de disposer d’une vision claire et partagée des engagements de chacun, tout en facilitant le suivi, l’animation et l’évaluation du plan d’action du Contrat Local de Santé.

Le présent plan d'action constitue ainsi la feuille de route opérationnelle du Contrat Local de Santé pour la période 2027-2030. Il rassemble l'ensemble des actions prioritaires retenues pour accompagner les dynamiques territoriales existantes, renforcer les coopérations locales et à contribuer à la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé.

Ce plan d'action sera soumis à la validation du Comité de pilotage le 27 octobre 2026, puis présenté en Conférence des maires le 17 novembre 2026, avant son adoption par le Conseil Communautaire le 19 novembre 2026.

Par ailleurs, une demande de labellisation du Conseil Local de Santé Mentale (CLSM) sera déposée d’ici la fin de l’année afin de renforcer l’axe « Santé mentale » du Contrat Local de Santé (CLS). Dès le lancement de la démarche, les objectifs et actions du CLS ont été élaborés dans la perspective de cette labellisation, en conformité avec le cahier des charges régional.

Pour rappel, le Conseil Local de Santé Mentale (CLSM) est un espace de concertation et de coordination visant à favoriser le développement d’une politique locale de santé mentale. Intégré au Contrat Local de Santé à travers son axe dédié à la santé mentale, il contribue au renforcement des partenariats entre les acteurs du territoire et facilite la mobilisation de financements dédiés à la mise en œuvre d’actions en faveur de la santé mentale.

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 23/11/2026
ID : 031-243100732-20261120-202611116-DE

# L'évaluation du Contrat Local de Santé

L'évaluation constitue une composante essentielle de la démarche du Contrat Local de Santé. Elle vise à apprécier la mise en œuvre des actions, à mesurer leurs effets et leur pertinence au regard des besoins du territoire, ainsi qu'à identifier les ajustements nécessaires pour renforcer leur impact. Inscrite dans une logique d'amélioration continue, elle se déploie tout au long du CLS. Un suivi annuel sera réalisé dans le cadre des Comités de pilotage afin de partager l'état d'avancement des actions et d'identifier les éventuels ajustements. Enfin, une évaluation finale sera réalisée au terme des cinq années du contrat afin d'apprécier les résultats obtenus, les dynamiques partenariales engagées et les effets du CLS sur le territoire.

## 1 - Protocole d'évaluation de la démarche CLS et de son ancrage dans le paysage territorial

Le tableau ci-après, élaboré par l'ARS Occitanie et Promotion Santé Occitanie, présente le cadre d'évaluation de la démarche CLS et de son ancrage dans le paysage territorial. Pour chaque objectif évaluatif, il précise les critères d'évaluation retenus ainsi que les indicateurs/questions de réflexion permettant d'apprécier la mise en œuvre du Contrat Local de Santé, ses effets et les plus-values générées pour le territoire.

L'évaluation reposera sur une analyse qualitative de chaque critère à partir des indicateurs proposés chaque année. Une appréciation globale sera attribuée selon une échelle graduée de 1 à 4 afin d'apprécier le niveau d'atteinte des objectifs et de suivre l'évolution de la démarche dans le temps. Cette cotation sera systématiquement accompagnée d'un commentaire mettant en évidence les principaux constats, ainsi que les perspectives et pistes d'amélioration identifiées pour renforcer la qualité, la pertinence et l'impact du CLS.

| Objectif associé | Critère d'évaluation | Indicateurs - réflexions à mener |
|---|---|---|
| **Promouvoir une approche collaborative et intersectorielle dans un objectif de réduction des inégalités sociales et territoriales de santé** | Développer l'approche intersectorielle de la Santé, portée et défendue dans la démarche CLS | Le CLS contribue à la construction d'une culture commune partagée entre toutes les parties prenantes - *Valeurs de la Promotion de la Santé ; Impact de multiples déterminants sociaux de santé ; Perceptions et compréhensions communes des enjeux actuels de Santé* |
| | | Les différentes parties prenantes se connaissent entre elles et se reconnaissent sur leur rôle à jouer |
| | Mesurer la mobilisation citoyenne dans le cadre de la démarche CLS | Le CLS s'inscrit dans une démarche active de participation / mobilisation citoyenne - *Associer à un des cinq niveaux de l'échelle de participation* |
| | | Les citoyens et usagers du système de santé sont associés aux réflexions et/ou à la démarche-projet, au même titre que l'ensemble des parties prenantes |
| | | Les citoyens et usagers du système de santé associés à la démarche projet sont représentatifs de la population et de l'ensemble des publics cibles du CLS |
| **Accroître le pouvoir d'action et d'autonomie des individus pour améliorer leur capacité à influencer leur propre santé et leur environnement** | Mesurer l'engagement et l'empowerment citoyen au travers de la démarche CLS | Le CLS privilégie le renforcement des ressources personnelles et sociales des populations - *Développement des Compétences Psycho-Sociales ; Développement de l'esprit critique et d'un engagement citoyen ; Prise en compte des spécificités culturelles, sociales, de croyances, ... des publics cibles ; ...* |
| | Mesurer la mobilisation citoyenne dans le cadre de la démarche CLS | Des conditions favorables à la participation aux activités ont été envisagées - *Accessibilité ; Adaptabilité ; Littératie ; ...* |
| | | La participation des populations concernées est favorisée autant que possible tout au long du CLS - *Gouvernance, plan d'actions, rétex, ...* |
| | | La satisfaction des populations concernées sur les améliorations du cadre de vie sont questionnées autant que possible tout au long du CLS - *évaluation annuelle, questionnaires diagnostic/évaluation, plan d'actions, ...* |
| | | Les populations cibles ont observé des améliorations de leur bien-être au quotidien, et estiment que leur cadre de vie a évolué positivement |

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 23/11/2026
ID : 031-243100732-20261120-202611116-DE

| | | |
|---|---|---|
| **Evaluer le rayonnement de la démarche CLS, son ancrage sur le territoire et son animation** | Mesurer l'influence/l'impact du CLS sur son environnement et sur le quotidien des bénéficiaires | Le CLS valorise et s'appuie sur le savoir expérientiel et le retour d'expérience citoyen autant que possible tout au long du CLS pour réorienter et faire évoluer la démarche |
| | | Le CLS favorise la transformation des pratiques professionnelles et de la culture de coopération au service des bénéficiaires - *professionnels, structures, citoyens, ...* |
| | | Le CLS contribue à l'amélioration de la prise en compte des enjeux de bien-être au quotidien dans la population du territoire, et à l'adoption de comportements favorables à la santé - *participation accrue aux campagnes de santé publique, baisses des IST/MST, hausse des taux de vaccination, ...* |
| | | Les acteurs et professionnels du territoire ont exprimés connaître des améliorations sur le périmètre du CLS, notamment dans leurs pratiques professionnelles |
| | | Le CLS contribue contribue à l'évolution de la perception des enjeux de santé publique et à l'adhésion à une culture commune de la Santé centrée sur l'approche par les déterminants sociaux de santé, des acteurs du territoire |
| | | Le CLS développe un projet territorial de santé cohérent et articulé avec les différents documents cadres de références - *PRS, PRSE, PRST, Provis, STS, Feuille de route départementale Addictions, ...* |
| | | Le CLS développe un projet territorial de santé cohérent et articulé avec les différentes directions métiers cibles de la Collectivité Territoriale |
| | | Le CLS développe un projet territorial de santé cohérent et articulé avec les différentes directions métiers cibles de la Délégation Départementale ARS |
| | | Le CLS développe un projet territorial de santé cohérent et articulé avec les acteurs des différents champs de la Santé - *social, médico-social, sanitaire, associatif, ...* |
| | | Le CLS développe un projet territorial de santé cohérent et articulé avec les dispositifs territoriaux existants - *PTSM, CPTS, MSP, DAC, Opérateurs itinérants, ...* |
| **Adopter une approche positive et globale de la santé pour réduire les ISTS** | Mesurer la portée du CLS comme outil s'inscrivant pleinement dans les concepts de Promotion de la Santé | Le CLS privilégie une approche positive de la santé incluant notamment les facteurs protecteurs et n'est pas exclusivement fondée sur l'accès aux soins, le risque ou la maladie |
| | Mesurer la portée du CLS dans la prise en compte des approches différenciées et le développement de l'universalisme proportionné | Le CLS articule différentes stratégies d'intervention, tenant compte des déterminants questionnés - *Les actions centrées sur l'individu ne reposent pas uniquement sur de l'apport d'information ; Implantation des ressources (accessibilité physique et financière à l'offre de soin et d'accompagnement existante, compréhension et visibilité de l'offre, formation des professionnel·les, création d'environnements favorables à la santé…) ; Stratégies politiques (coordination avec d'autres acteurs, formations, partenariat, collaborations) ; Potentiel social (mobilisation sociale de la population, médiateurs pairs, pouvoir d'agir communautaire) ; …* |
| | | Les actions portées par le CLS sont adaptées en fonction des différentes populations ciblées - *Mise en place de stratégies différenciées* |
| | | La communication du CLS, autour de son plan d'actions, est organisée - *Elaboration d'une stratégie de communication ; Création et diffusion de supports adaptés et FALC ; Littératie ; Co-construction avec les publics concernés ; …* |
| | Mesurer le rayonnement de la démarche CLS comme outil d'animation territoriale | Les rôles, tâches et responsabilités des différents acteurs et actrices du CLS (porteurs du projet, partenaires et citoyens) sont clairement définis et compris |
| | | Le CLS s'articule à l'offre territoriale existante (il n'est pas une intervention isolée auprès d'un individu ou d'un groupe) - *Articulation avec l'existant ; Inscription dans une dynamique territoriale de santé ; ...* |
| | | La continuité/pérennisation des actions du CLS (financement et animation) est prise en compte dès la planification |
| **Réaliser une analyse de situation globale intégrant les ISTS pour orienter les actions et stratégies du projet** | Mesurer l'efficacité de la méthodologie de la phase de diagnostic du CLS dans la territorialisation de la politique de santé | L'analyse de la situation globale repose sur un diagnostic quantitatif - *Données objectivées ; Chiffrées ; Sourcées ; …* |
| | | L'analyse de la situation globale repose sur un diagnostic qualitatif - *Besoins perçus ; Remontées de terrain (professionnels, acteurs, citoyens, …) ; …* |
| | | Lors du diagnostic qualitatif, l'ensemble des acteurs et bénéficiaires interrogés est représentatif du territoire CLS |
| | | Un état des lieux de l'offre et de l'existant a été réalisé |
| | | Les questions, outils et méthodes pour recueillir les données du diagnostic sont élaborés avec les citoyens et/ou acteurs concernés |
| | | Les priorités du CLS sont définies à partir de l'analyse des besoins identifiés, des demandes exprimées et des réponses existantes |
| | | Les priorités du CLS sont définies avec les citoyens |
| | | L'analyse de la situation interroge l'ensemble des déterminants de la santé et les facteurs d'influence de ces déterminants - *Protection et risques* |
| | | Les différents publics cibles du CLS sont clairement définis et décrits |
| | | Les résultats du diagnostic sont communiqués à l'ensemble des parties prenantes - *Des stratégies de communication adaptées et diversifiées sont construites* |
| | | Le partenariat entre la Délégation Départementale ARS et la coordination du CLS permet le suivi pertinent et efficace du plan d'actions. |

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 23/11/2026
ID : 031-243100732-20261120-202611116-DE

| | | |
|---|---|---|
| **Evaluer la gouvernance et le portage politique de la démarche et du projet CLS au travers de l'engagement opérationnel et financier de partenaires** | Mesurer l'engagement des porteurs dans la démarche CLS - *Signataires* | Le partenariat entre la Délégation Départementale ARS et la coordination du CLS permet d'identifier des leviers aux difficultés et freins relevés pour la bonne mise en œuvre du projet territorial de santé. |
| | | Le partenariat entre la Délégation Départementale ARS et la coordination du CLS facilite la mobilisation de ressources et de directions techniques utiles à la bonne mise en œuvre du plan d'actions CLS. |
| | | La fréquence et les modalités de rencontres entre la Délégation Départementale ARS et la coordination CLS sont suffisantes et adaptées pour le déploiement de la démarche. |
| | | Le partenariat entre la Collectivité Territoriale et la coordination du CLS permet le suivi pertinent et efficace du plan d'actions. |
| | | Le partenariat entre la Collectivité Territoriale et la coordination du CLS permet d'identifier des leviers aux difficultés et freins relevés pour la bonne mise en œuvre du projet territorial de santé. |
| | | Le partenariat entre la Collectivité Territoriale et la coordination du CLS facilite la mobilisation de ressources et de directions techniques utiles à la bonne mise en œuvre du plan d'actions CLS. |
| | | La fréquence et les modalités de rencontres entre la Collectivité Territoriale et la coordination CLS sont suffisantes et adaptées pour le déploiement de la démarche. |
| | Mesurer la représentativité et l'activité du COPIL | Une instance décisionnelle, politique et stratégique a été créée au démarrage de la démarche CLS |
| | | Cette instance de réflexions a pu évoluer au cours du CLS - *De nouveaux partenaires et acteurs ont pu être associés aux réflexions* |
| | | Les membres de cette instance proviennent de divers champs et secteurs d'activité (social, médico-social, sanitaire, associatif, education populaire, …) - *Représentativité* |
| | | Les membres de cette instance l'investissent pleinement et parviennent à faire un lieu de décision stratégique et politique |
| | | La fréquence de réunion de cette instance - *1 fois par an minimum* - est suffisante pour prendre les décisions inhérentes aux enjeux territoriaux du CLS et renforcer l'engagement des poteurs et signataires dans la démarche partagée |
| | | Les modalités de réunion de cette instance permettent d'offrir les conditions opérationnelles à la prise de décisions stratégiques et politiques |
| | Mesurer la représentativité et l'activité du Comité Partenarial / Plénière du CLS | Une instance collaborative de réflexions a été créée au démarrage de la démarche CLS |
| | | Cette instance de réflexions a pu évoluer au cours du CLS - *De nouveaux partenaires et acteurs ont pu être associés aux réflexions* |
| | | Les membres de cette instance proviennent de la société civile - *Représentativité* |
| | | Les citoyens et usagers du système de santé associés à cette instance de réflexions sont représentatifs de la population et de l'ensemble des publics cibles du CLS |
| | | Les membres de cette instance proviennent de divers champs et secteurs d'activité (social, médico-social, sanitaire, associatif, education populaire, …) - *Représentativité* |
| | | Les membres de cette instance l'investissent pleinement et reconnaissent son utilité en y participant de façon soutenue |
| | | La fréquence de réunion de cette instance - *1 fois par an à minima* - est suffisante pour rendre compte des actualités du CLS aux bénéficiaires et renforcer l'engagement dans la démarche partagée |
| | | Les modalités de réunion de cette instance - *format plénier* - permettent d'offrir un espace de réflexions et d'échanges participatif et collaboratif stratégique pour la démarche CLS - *intelligence collective ; mobilisation citoyenne* |
| | Mesurer la représentativité et l'activité du Comité Technique | Une instance de suivi opérationnel a été créée au démarrage de la démarche CLS |
| | | Cette instance technique et opérationnelle a pu évoluer au cours du CLS - *De nouveaux partenaires et acteurs ont pu être associés aux réflexions* |
| | | Les membres de cette instance proviennent de divers champs et secteurs d'activité (social, médico-social, sanitaire, associatif, education populaire, …) - *Représentativité* |
| | | Les membres de cette instance l'investissent pleinement et reconnaissent son utilité en y participant de façon soutenue et étant force de proposition à l'évolution de la démarche CLS |
| | | La fréquence de réunion de cette instance - *au moins 2 fois par an* - est suffisante pour opérer le suivi du plan d'actions du CLS, pour soutenir les pilotes et partanaires dans la levée des freins et difficultés remontées, et pour renforcer l'engagement dans la démarche partagée |
| | | Les modalités de réunion de cette instance - *format plénier* - permettent d'offrir un espace de réflexions et d'échanges participatif et collaboratif stratégique pour la démarche CLS - *intelligence collective ; mobilisation des directions et ressources techniques ; ...* |
| | Mesurer la représentativité et l'activité des Groupes de Travail thématiques | Des espaces de travail thématiques ont été crées au démarrage de la démarche CLS |
| | | Ces instances de travail ont pu évoluer au cours du CLS et en fonction des réorientations du plan d'actions - *De nouveaux partenaires et acteurs spécifiques ont pu être associés aux réflexions et aux actions* |
| | | Les membres de ces instances proviennent de la société civile - *Représentativité* |
| | | Les citoyens et usagers du système de santé associés à cette instance de réflexions sont représentatifs de la population et de l'ensemble des publics cibles du CLS |

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 23/11/2026
ID : 031-243100732-20261120-202611116-DE

| | | |
|---|---|---|
| | | Les membres de ces instances proviennent de divers champs et secteurs d'activité adaptés aux besoins du plan d'actions (social, médico-social, sanitaire, associatif, éducation populaire, …) - *Représentativité* |
| | | Les membres de ces instances l'investissent pleinement en fonction des besoins et/ou des spécifiés inhérentes au plan d'actions du CLS, et reconnaissent son utilité en y participant de façon soutenue et volontaire |
| | | La fréquence de réunion de ces instances -*3-4 fois recommandé* - est suffisante pour assurer la bonne réalisation des actions et leur suivi, et pour renforcer l'engagement dans la démarche partagée |
| | | Les modalités de réunion de cette instance - *format plénier* - permettent d'offrir un espace de réflexions et d'échanges participatif et collaboratif stratégique pour la démarche CLS - *intelligence collective ; mobilisation citoyenne* - et suffisante pour assurer la bonne réalisation des actions et leur suivi, et pour renforcer l'engagement dans la démarche partagée |
| **Assurer une évaluation structurée du projet qui mesure ses effets sur les ISTS** | Mesurer l'efficacité de la méthodologie de la phase d'évaluation du CLS dans le renforcement de la territorialisation de la politique de santé et l'amélioration continue du dispositif | L'évaluation est pensée et formalisée dès le lancement de la démarche CLS |
| | | L'évaluation est élaborée avec les différentes parties prenantes - *Le protocole d'évaluation (indicateurs et rétroplanning) ; Les outils d'évaluation (questionnaires, grilles d'entretien, observations…) ; ...* |
| | | L'évaluation interroge les différentes parties prenantes |
| | | L'évaluation prévoit d'apprécier le degré de participation citoyenne dans le cadre du CLS |
| | | L'évaluation prévoit d'apprécier la réponse aux différentes plus-values d'un CLS - *Mobilisation des acteurs locaux ; Elaboration d'une stratégie locale en santé ; Egal accès aux soins ; Attractivité du territoire ; Bien-être et cadre de vie ; Offre de santé de proximité* |
| | | L'évaluation comprend des indicateurs qui permettent d'apprécier les résultats des interventions à destination des différents publics cibles du CLS |

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 23/11/2026
ID : 031-243100732-20261120-202611116-DE

## 2 - Protocole d'évaluation des fiches actions

Les indicateurs d'évaluation seront définis et affinés en concertation avec les porteurs de fiches actions et les partenaires, en amont de la mise en œuvre de chaque action. Les indicateurs présentés dans les fiches actions sont donc susceptibles d'évoluer et ne constituent pas une version définitive.

De manière générale, l'évaluation des actions s'appuiera sur la logique suivante :

| Critères | Indicateurs | Modalités de suivi et d'évaluation |
|---|---|---|
| **Mesurer l'efficacité de l'action** | • Nombre et diversité des bénéficiaires<br>• Pourcentage du public visé (représentation de leur part)<br>• Pertinence du public cible<br>• Période de l'action<br>• Localisation de l'action<br>• Perception/Niveau d'évolution des connaissances/sentiment de compétence/de l'interconnaissance… | Feuille d'émargement<br><br>Fiche de suivi de l'action<br><br>Recueil des caractéristiques des participants<br><br>Accessibilité de l'action<br><br>Questionnaire / Entretien |
| **Mesurer la satisfaction des bénéficiaires** | • Taux de satisfaction des bénéficiaires<br><br>• Taux de satisfaction des partenaires | Questionnaire / Echelles de satisfaction |
| **Mesurer l'opérationnalité et la dynamique de l'action** | • Nombre d'actions (sensibilisation, formation…)<br>• Respect des délais et des coûts<br>• Nombre et diversité de partenaires mobilisés | Tableau de suivi des budgets<br><br>Planning<br><br>Fiche de suivi de l'action |

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 23/11/2026
ID : 031-243100732-20261120-202611116-DE

# Les fiches actions du Contrat Local de Santé

***Fiches actions***

## AXE 1 - SANTE MENTALE

- Fiche action n°1 - Favoriser des réseaux d'entraide citoyens au sein du territoire
- Fiche action n°2 - Faire monter en compétence la population et les professionnels sur la santé mentale et les troubles psychiques
- Fiche action n°3 - Promouvoir le bien-être psychologique des enfants et des jeunes
- Fiche action n°4 - Structurer une dynamique territoriale de prévention et de lutte contre toutes les violences
- Fiche action n°5 - Agir pour le bien-être des aidants
- Fiche action n°6 - Améliorer l'orientation en santé mentale en renforçant la connaissance des ressources et la coordination des acteurs
- Fiche action n°7- Favoriser l'inclusion sociale des personnes en situation de fragilité psychique
- Fiche action n°8 - Changer le regard sur la santé mentale et lutter contre la stigmatisation à travers notamment les Semaines d'Information sur la Santé Mentale (SISM)

## AXE 2 - ACCES AUX SOINS ET AUX DROITS

- Fiche action n°1 - Améliorer la visibilité de l'offre en santé et les parcours de soins
- Fiche action n°2 - Renforcer l'interconnaissance et la coordination entre les acteurs du sanitaire, du médico-social, du social et du culturel
- Fiche action n°3 - Renforcer l'accès aux droits en santé et aux dispositifs de santé
- Fiche action n°4 - Développer les solutions de mobilité pour l'accès aux soins
- Fiche action n°5 - Faciliter l'accès aux services numériques en santé
- Fiche action n°6 - Renforcer l'attractivité du territoire pour les professionnels de santé et auxiliaires médicaux

## AXE 3 - PREVENTION / PROMOTION SANTE

- Fiche action n°1 - Renforcer la coordination et la communication autour des actions de prévention/promotion de la santé

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 23/11/2026
ID : 031-243100732-20261120-202611116-DE

- Fiche action n°2- Développer un forum santé globale sur le territoire
- Fiche action n°3 - Développer la prévention et promouvoir des comportements favorables à la santé dès le plus jeune âge
- Fiche action n°4- Promouvoir des modes de vie favorables à la santé (alimentation et activité physique) et prévenir les fragilités des publics vulnérables
- Fiche action n°5- Développer une stratégie territoriale autour de l'autonomie

## AXE 4 - SANTE ENVIRONNEMENT

- Fiche action n°1 - Prévenir les risques sanitaires liés aux espèces à enjeux pour la santé sur le territoire
- Fiche action n°2 - Prévenir l'exposition de la population aux perturbateurs endocriniens
- Fiche action n°3 - Préserver notre territoire pour préserver notre santé : : promouvoir une culture commune de la santé environnementale
- Fiche action n°4 - Intégrer les enjeux de santé environnementale dans les projets d'aménagement du territoire
- Fiche action n°5 - Sensibiliser à une alimentation durable et favorable à la santé
- Fiche action n°6 - Favoriser un habitat propice à la santé et au bien-être
- Fiche action n°7 - Développer les mobilités durables et les alternatives à la voiture individuelle

## AXES TRANSVERSAUX

- MOBILISATION CITOYENNE : Définir une stratégie de communication du Projet Social de Territoire (PST)

- COMMUNICATION : Structurer et développer la participation citoyenne sur le territoire

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 23/11/2026
ID : 031-243100732-20261120-202611116-DE

# Fiches-actions

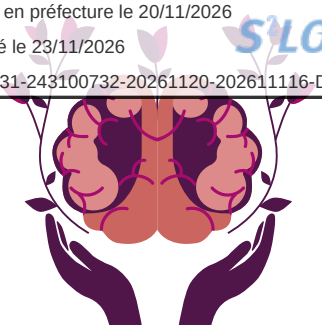

## Axe 1 - SANTE MENTALE

***Promouvoir la santé mentale sur le territoire***

***Selon l'OMS la santé mentale est "un état de bien être dans lequel la personne peut se réaliser, surmonter les tensions normales de la vie, accomplir un travail productif et contribuer à la vie de sa communauté."***

***La santé mentale correspond à l'état psychologique et émotionnel d'une personne à un moment donné. Elle s'inscrit dans une approche globale et adaptée, qui la considère dans une acception large, intégrant le bien-être et la prévention, et non comme la seule prise en charge des maladies psychiatriques.***

***Cet axe se décline en 4 objectifs stratégiques et 1 objectif structurant :***

- ***Poursuivre et structurer l'observation locale de la santé mentale, afin de mieux objectiver les besoins, suivre leur évolution et améliorer la connaissance entre acteurs***
- ***Renforcer les actions de promotion de la santé mentale et de prévention, en développant le repérage précoce et l'intervention en amont des situations***
- ***Renforcer la coordination des acteurs et la lisibilité de l'offre en santé mentale, afin d'améliorer l'orientation des usagers, la fluidité des parcours et améliorer l'accès aux soins***
- ***Favoriser l'insertion sociale, l'autonomie et l'accès aux droits des personnes en situation de fragilité psychique***
- ***Contribuer à la déstigmatisation des personnes concernées par les troubles psychiques et cognitifs***

**8 fiches actions**

**Via son futur Conseil Local en Santé Mentale**

# Axe Santé mentale

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 23/11/2026
ID : 031-243100732-20261120-202611116-DE

**Objectif stratégique 1 : Renforcer les actions de promotion de la santé mentale et de prévention, en développant le repérage précoce et l'intervention en amont des situations**

## Fiche action n°1 - Favoriser des réseaux d'entraide citoyens au sein du territoire

*Co-portage partiel CTG FA n°3*

### Pourquoi cette action ?

- L'isolement demeure le premier facteur de risque chez les personnes âgées
- Invisibilité des personnes en situation de handicap
- Une population qui tend à vieillir
- Renouvellement démographique : opportunité de renforcement du bénévolat sur le territoire
- Enjeu national du maintien à domicile et de soutien aux aidants

### Articulation avec les documents cadres / dispositifs :

- Projet régional de santé (PRS) et Stratégie Territoriale de Santé (STS)
- Convention Territoriale Globale (CTG)
- Projet Territorial de Santé Mentale (PTSM31)
- Projets de santé CPTS
- Registre des personnes vulnérables des communes
- Schéma développement touristique
- Schéma culturel de territoire

### Objectifs

- Lutter contre l'isolement et favoriser le bien-être psychologique
- Créer les conditions d'une citoyenneté active et de participation durable
- Accompagner les communes dans le développement d'initiatives d'entraide citoyenne adaptées aux besoins locaux

### Public cible

Elus / Personnes âgées / Personnes isolées / Personnes en situation d'handicap

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 23/11/2026
ID : 031-243100732-20261120-202611116-DE

## Mise en œuvre

1) Identifier les situations d'isolement et les ressources existantes du territoire
→ Recenser les dispositifs, associations, collectifs citoyens et actions communales existantes
→ Identifier les publics les plus exposés à l'isolement
→ Mobiliser les communes, CCAS, EVS, services d'aide à domicile, associations et professionnels de proximité
→ Valoriser et diffuser les initiatives inspirantes déjà existantes sur le territoire

2) Sensibiliser les élus et habitants aux enjeux de l'isolement et du lien social

3) Accompagner les communes volontaires dans la mise en place de dispositifs d'entraide citoyenne
→ Apporter un appui en ingénierie de projet aux communes volontaires
→ Favoriser le partage de bonnes pratiques et de retours d'expériences
→ Valoriser ces dispositifs d'entraide citoyenne

## Conditions de réussite

- Une mobilisation active des communes
- Coordination avec les acteurs locaux / réserve territoriale citoyenne / heure civique
- Identification optimale des besoins

## Indicateurs d'évaluation

- Nombre de communes volontaires accompagnées
- Nombre d'élus et d'habitants sensibilisés
- Satisfaction des élus et des communes
- Nombre de réseaux d'entraides
- Nombre de participants aux réseaux d'entraide
- Renforcement du sentiment de diminution de l'isolement des personnes accompagnées

## Porteurs

Coordination Contrat Local de Santé
Coordination Convention Territoriale Globale C3G

## Partenaires

Elus, Habitants, CCAS, MDS, MDP, AFC, Services d'aide à domicile, EVS, Pôle Culture/Tourisme C3G, MJC, Associations, CAF, Acteurs médico-sociaux, MSA, Association Voisins Solidaires - Heure civique

## Participation citoyenne

☒ Information ☒ Consultation ☒ Co-construction ☐ Co-décision

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 23/11/2026
ID : 031-243100732-20261120-202611116-DE

# Axe Santé mentale

**Objectif stratégique 1 : Renforcer les actions de promotion de la santé mentale et de prévention, en développant le repérage précoce et l'intervention en amont des situations**

2027

## Fiche action n°2 - Faire monter en compétence la population et les professionnels sur la santé mentale et les troubles psychiques

### Pourquoi cette action ?

- 3e thématique citée par les habitants parmi celles sur lesquelles ils souhaitent être davantage informés *(donnée questionnaire habitant)*
- Connaissance partielle des ressources en santé mentale
- Aggravation des troubles de santé mentale dans la population du territoire constatée par les professionnels de santé libéraux
- Peu de personnes sans signe de mal-être *(12% donnée questionnaire habitant)*
- Progression de l'anxiété, de la dépression et des conduites à risque chez les jeunes
- Difficultés d'accompagnement / orientation rencontrées par les professionnels de première ligne

### Articulation avec les documents cadres / dispositifs :

- Projet régional de santé (PRS) et Stratégie Territoriale de Santé (STS)
- Convention Territoriale Globale (CTG)
- Projet Territorial de Santé Mentale (PTSM31)
- Projets de santé CPTS

### Objectifs

- Développer une culture commune en santé mentale auprès des professionnels, élus, citoyens-relais
- Renforcer les capacités de repérage précoce des situations de souffrance psychique
- Améliorer l'orientation des personnes vers les ressources et dispositifs adaptés
- Réduire la stigmatisation des troubles psychiques et promouvoir une approche positive de la santé mentale

### Public cible

Elus locaux / Professionnels de première ligne / Citoyens-relais / Professionnels de santé libéraux, Associations partenaires en santé

*Professionnels de première ligne : professionnels de santé, du secteur social et médico-social, agents d'accueil, intervenants associatifs et plus largement tout professionnel en contact direct avec les habitants*

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 23/11/2026
ID : 031-243100732-20261120-202611116-DE

## Mise en œuvre

1) Développer les formations Premiers Secours en Santé Mentale (PSSM) généralistes et jeunes

2) Renforcer la formation des acteurs du territoire au repérage et à la prise en charge des situations de crise suicidaire, notamment à travers les formations et le dispositif de prévention du suicide

2) Structurer un réseau territorial de personnes formées
→ Recenser les professionnels et acteurs formés sur le territoire
→ Organiser des rencontres régulières entre acteurs formés pour favoriser leur mise en réseau et en encourageant les échanges de pratiques et le partage d'expériences
→ Organiser des rencontres régulières entre acteurs formés
→ Diffuser des ressources, actualités et outils en santé mentale

## Conditions de réussite

- Mobilisation durable des partenaires formés du territoire
- Identification des publics prioritaires à former (CCAS, MDP, services à domicile, animateurs, enseignants, associations, élus, citoyens-relais...)
- Accessibilité géographique des formations
- Valorisation des compétences acquises et des ressources disponibles sur le territoire

## Indicateurs d'évaluation

- Nombre de sessions et type de formation organisées
- Nombre de personnes formées
- Nombre de structures représentées parmi les participants
- Nombre d'acteurs intégrés au réseau de personnes formées
- Niveau de satisfaction des participants
- Suivi de l'évolution du sentiment de compétence pour repérer et orienter les personnes en souffrance psychique

## Porteurs

Coordination Contrat Local de Santé C3G

## Partenaires

Partenaires privilégiés : Clinique Marigny, Ferrepsy

ARS, MSA, PTSM31, CNFPT, Formateurs PSSM, CMP, CMPP
Agence Régionale de Santé (ARS), MSA, PTSM 31, CNFPT, Formateurs PSSM, CMP, CMPP, Cliniques psychiatriques, Collectif sentinelle, CPTS, EVS, CPTS, MJC

## Participation citoyenne

- [x] Information
- [ ] Consultation
- [ ] Co-construction
- [ ] Co-décision

# Axe Santé mentale

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 23/11/2026
ID : 031-243100732-20261120-202611116-DE

## Objectif stratégique 1 : Renforcer les actions de promotion de la santé mentale et de prévention, en développant le repérage précoce et l'intervention en amont des situations

## Fiche action n°3 - Promouvoir le bien-être psychologique des enfants et des jeunes

*Co-portage CTG FA n°6*

### Pourquoi cette action ?

- La santé mentale apparaît comme la 1ère priorité pour les jeunes (avenir, scolarité, insertion) *(donnée consultation citoyenne)*
- Progression de l'anxiété, de la dépression et des conduites à risque chez les jeunes
- Le repérage des jeunes en souffrance et en difficulté nécessite une meilleure lisibilité des dispositifs au sein des structures scolaires, périscolaires et extrascolaires
- Dispositifs d'écoute mis en place et à renforcer sur les temps périscolaires
- Parcours de formation engagé auprès des équipes périscolaires et extrascolaires sur le bien-être de l'enfant
- Recours aux psychologues conventionnés plus élevés qu'au niveau départemental et notamment chez les jeunes
- Absence de mise en place d'un Point Écoute Jeunes lors de la première CTG malgré des besoins toujours présents
- Parcours complexes pour les enfants présentant des troubles neurodéveloppementaux

### Articulation avec les documents cadres / dispositifs :

- Projet régional de santé (PRS) et Stratégie Territoriale de Santé (STS)
- Convention Territoriale Globale (CTG dont PEDT)
- Projet Territorial de Santé Mentale (PTSM31)
- Stratégie interministérielle CPS

### Objectifs

- Renforcer les facteurs de protection en santé mentale dès le plus jeune âge
- Améliorer le repérage précoce des situations de mal-être et faciliter l'accès des enfants, des jeunes et des familles aux dispositifs d'écoute, de soutien et d'orientation du territoire
- Favoriser l'accès à des espaces d'écoute, de soutien et d'orientation
- Encourager l'entraide et le soutien entre pairs

### Public cible

Enfants/ Adolescents / Jeunes adultes / Parents

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 23/11/2026
ID : 031-243100732-20261120-202611116-DE

## Mise en œuvre

1) Favoriser le développement des compétences psychosociales (CPS) dès le plus jeune âge
→ Contribuer au déploiement de la stratégie interministérielle des CPS sur le département
→ Favoriser la formation des professionnels du territoire aux CPS
→ Encourager l'émergence d'actions CPS dans l'ensemble des milieux de vie (structures éducatives, périscolaires, extrascolaires, établissements scolaires et espaces jeunesse...)
→ Renforcer les partenariats entre les établissements scolaires, professionnels de santé, associations et collectivités

2) Promouvoir les ressources et outils d'orientation en santé mentale auprès des jeunes, des familles et des professionnels (Dispositif Mon Soutien Psy, Maison des Adolescents, ViaPsy, Boussole des Jeunes...) Lien fiche action santé mentale n°6

3) Etudier l'opportunité et la faisabilité de mettre en place des dispositifs d'écoute et de soutien et renforcer l'existant
Prérequis : diagnostic sur le public 18-30 ans (FA CTG n°8)
→ Renforcer l'information sur les lignes d'écoutes / dispositifs existants
→ Identifier les modalités d'accompagnement les plus adaptées au territoire (Points Écoute Jeunes, actions de pair-aidance, ambassadeurs santé mentale...)

## Conditions de réussite

- Implication des établissements scolaires et des structures périscolaires et extrascolaires
- Formation des professionnels aux CPS
- Accessibilité, confidentialité et visibilité des dispositifs d'écoute

## Indicateurs d'évaluation

- Nombre et diversité de professionnels formés aux CPS
- Appréciation des professionnels sur leur capacité à intégrer les CPS dans leurs pratiques
- Nombre de structures impliquées dans la démarche
- Nombre de dispositifs développés ou étudiés
- Niveau de satisfaction et d'évolutions observés en matière de compétences relationnelles, émotionnelles, sociales du public cible

## Porteurs

Coordination Contrat Local de Santé
Coordination Convention Territoriale Globale C3G

## Partenaires

PEDT, Education Nationale, Espaces jeunesses, Périscolaire ALAE/ALSH, ARS, Maison des Adolescents, Association Arpade, Dispositif Nighline, Conseil Départemental, Préfecture, Etablissements scolaires, 3114, Fédération Française Anorexie /Boulimie, Pause Brindille, Dispositif JADE, Unicités, PTSM 31, DAC31, MJC

## Participation citoyenne

- [x] Information
- [x] Consultation
- [ ] Co-construction
- [ ] Co-décision

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 23/11/2026
ID : 031-243100732-20261120-202611116-DE

# Axe Santé mentale

**Objectif stratégique 1 : Renforcer les actions de promotion de la santé mentale, de prévention, en développant le repérage précoce et l'intervention en amont des situations**

2027

## Fiche action n°4 - Structurer une dynamique territoriale de prévention et de lutte contre toutes les violences

*Co-portage CTG FA n°16*

### Pourquoi cette action ?

- Cas de violences intrafamiliales signalés par les acteurs du territoire
- Besoin d'accompagnement croissant
- 11/18 communes conventionnées avec la gendarmerie pour l'accueil et la mise à l'abri de personnes en situation d'urgence
- 1 structure d'accompagnement sur le territoire « Une autre femme »

### Articulation avec les documents cadres / dispositifs :

- Projet régional de santé (PRS) et Stratégie Territoriale de Santé (STS)
- Convention Territoriale Globale (CTG dont PEDT)
- Programme relatif à la prévention des violences sexuelles et à l'accès aux soins des victimes de ces violences (PROVIS)

### Objectifs

- Renforcer le repérage précoce des situations de violences intrafamiliales
- Faciliter l'orientation des victimes vers les dispositifs d'accompagnement adaptés
- Renforcer les compétences des professionnels de proximité
- Améliorer la lisibilité des ressources existantes

### Public cible

Professionnels / Personnes victimes de violences

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 23/11/2026
ID : 031-243100732-20261120-202611116-DE

## Mise en œuvre

1) Réaliser un état des lieux des dispositifs et des acteurs intervenant (s'appuyer sur le répertoire des violences intrafamiliales de la CPTS Nord Est Toulousain)

2) Création et coordination d'une cellule de veille sur toutes les violences
→ Réunir régulièrement les partenaires
→ Assurer une veille sur les besoins du territoire et ressources existantes
→ Promouvoir et développer des outils communs de repérage, d'information et de sensibilisation

3) Renforcer la connaissance et le déploiement du dispositif de mise en sécurité des victimes
→ Faire connaître le conventionnement entre les communes et la gendarmerie pour l'accueil et la mise à l'abri des victimes
→ Encourager le conventionnement de nouvelles communes

4) Proposer des formations aux professionnels sur le repérage des signaux d'alerte
→ Proposer un focus spécifique aux professionnels de la petite enfance (0-3 ans)

## Conditions de réussite

- Engagement et participation régulière des partenaires au sein de la cellule de veille
- Adaptation des formations aux différents publics professionnels et aux réalités du territoire

## Indicateurs d'évaluation

- Nombre de réunions et taux de participation des partenaires
- Nombre de professionnels formés/sensibilisés
- Niveau de satisfaction des professionnels
- Nombre d'orientation vers des dispositifs d'accompagnement des victimes

## Porteurs

Coordination Contrat Local de Santé
Coordination Convention Territoriale Globale C3G

## Partenaires

Association Une Autre Femme, RPE, PEDT, CCAS, MDS, MDP, Agents d'accueil, Gendarmerie, Police municipale, EVS, Acteurs de la petite enfance, éducatifs, médico-sociaux, CPTS, 3119, CPTS, PTSM 31, MPF, Maison des femmes, DEETS, MSA

## Participation citoyenne

- [x] Information
- [ ] Consultation
- [ ] Co-construction
- [ ] Co-décision

# Axe Santé mentale

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 23/11/2026
ID : 031-243100732-20261120-202611116-DE

## Objectif stratégique 1 : Renforcer les actions de promotion de la santé mentale et de prévention, en développant le repérage précoce et l'intervention en amont des situations

## Fiche action n°5 : Agir pour le bien-etre des aidants

*Co-portage CTG FA n°13*

**Liens Fiches Actions prévention/promotion santé n°6**

### Pourquoi cette action ?

- Besoin de développer des lieux de proximité et / ou tiers-lieux pour lutter contre l'isolement et soutenir les aidants
- Augmentation probable et relativement rapide (10 ans) des besoins liés au vieillissement de la population pouvant dépasser les moyens actuels
- Manque de données consolidées sur les besoins réels des personnes âgées les plus dépendantes et les aidants
- Sur 11% des personnes habitant ayant répondu au questionnaire et qui ont un membre de leur cellule familiale en situation de handicap ou de dépendance, seul 1 personne déclare bénéficier de mesure de soutien *(questionnaire seniors 2025)*
- Manque de repérage par les médecins traitants
- Tendance à prioriser l'accompagnement des proches au détriment de leur propre santé
- Les aidants constituent un public vulnérable en matière de santé mentale

### Articulation avec les documents cadres / dispositifs :

- Projet régional de santé (PRS) et Stratégie Territoriale de Santé (STS)
- Convention Territoriale Globale (CTG)
- Centre de Ressources Territorial (CRT)

### Objectifs

- Améliorer le repérage des aidants
- Développer la connaissance du rôle des aidants auprès de la population
- Renforcer la visibilité et la reconnaissance des aidants sur le territoire
- Sensibiliser le grand public à la réalité de l'aidance
- Prévenir l'épuisement des aidants

### Public cible

Aidants

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 23/11/2026
ID : 031-243100732-20261120-202611116-DE

## Mise en œuvre

1) Repérer les aidants en partenariat avec les acteurs locaux (services sociaux, professionnels de santé, associations)

2) Enrichir et rendre plus visibles les actions d'information et de sensibilisation au rôle d'aidant à tous les âges

3) Renforcer les temps d'échanges, groupes de parole, ateliers de soutien et de prévention

4) Promouvoir les solutions de répit existantes pour les plus de 60 ans et développer des solutions pour les moins de 60 ans

5) Sensibiliser les professionnels à la problématique des aidants (entreprises, éducation nationale...)

## Conditions de réussite

- Mobilisation des acteurs sanitaires, sociaux et médico-sociaux du territoire
- Coordination entre les structures intervenant auprès des aidants
- Bonne connaissance et orientation vers les dispositifs existants

## Indicateurs d'évaluation

- Nombre d'aidants repérés et orientés
- Part d'aidants repérés par type de partenaire
- Nombre d'actions d'information ou d'ateliers organisés
- Taux et fréquence de participation aux actions proposées
- Taux de satisfaction des participants

## Porteurs

Coordination Contrat Local de Santé
Coordination Convention Territoriale Globale C3G
Association Familiale Intercantonale (+ 60 ans)

## Partenaires

CCAS, EVS, MJC, communes, acteurs tournés vers les personnes-âgées, professionnels de santé, CPTS, MSP, CRT, Communauté 360, PRH, MDP, MDS, CAF, MSA, ARS, CPAM, CMPP, DAC31, Girou Connect, CD31, CARSAT, CFPPA, Lycée l'Oustal

## Participation citoyenne

- [x] Information
- [x] Consultation
- [ ] Co-construction
- [ ] Co-décision

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 23/11/2026
ID : 031-243100732-20261120-202611116-DE

# Axe Santé mentale

**Objectif stratégique 2 : Renforcer la coordination des acteurs et la lisibilité de l'offre en santé mentale, afin d'améliorer l'orientation des usagers, la fluidité des parcours et améliorer l'accès aux soins**

2028

**Liens Fiches Actions Accès aux soins/droits n°1 et 2**

## Fiche action n°6 - Améliorer l'orientation en santé mentale en renforçant la connaissance des ressources et la coordination des acteurs

### Pourquoi cette action ?

- Peu de personnes sans signes de mal-être *(12 % - donnée questionnaire habitants)*
- Délais de consultation important : CMP, CMPP et psychiatre libéral
- Aucun psychiatre libéral sur le territoire
- Densité de psychologues inférieure au département
- Seulement 8/17 psychologues conventionnés "Mon Soutien Psy"
- Une offre de prise en charge privée accessible géographiquement mais parfois difficilement accessible sur le plan financier
- Manque d'information sur les compétences et les spécificités en pathologies psychiatriques des professionnels de santé libéraux et méconnaissance des protocoles pluriprofessionnels
- Difficultés d'accompagnement rencontrées par les professionnels de première ligne
- Manque de coordination ville-hôpital lors des entrées et sorties d'hospitalisation
- Peu de lien entre Centre Médico-Psycho-Pédagogique (CMPP) et Centre Médico-Psychologique (CMP)
- Déséquilibre entre l'offre et la demande sur le dispositif « Mon soutien psy » entrainant un allongement des délais
- Parcours de soins peu fluides et peu coordonnés → risque de ruptures dans les parcours

### Articulation avec les documents cadres / dispositifs :

- Projet régional de santé (PRS) et Stratégie Territoriale de Santé (STS)
- Projet Territorial de Santé Mentale (PTSM31)
- Convention Territoriale Globale (CTG dont PEDT)
- Projets de santé CPTS (lien action 1 et 4)

### Objectifs

- Améliorer la connaissance de l'offre en santé mentale par les habitants et les professionnels et faciliter l'orientation des usagers vers les ressources adaptées
- Renforcer la visibilité du dispositif Mon soutien psy
- Favoriser l'interconnaissance et la coordination entre les acteurs
- Fluidifier les parcours d'accompagnement et de soins en santé mentale

### Public cible

Professionnels de la santé mentale / Personnes atteintes de troubles psychiques / Personne en situation de fragilité psychique / Habitants

*Personnes atteintes de troubles psychiques : troubles anxieux et phobies, troubles addictifs, troubles bipolaires, trouble de la personnalité borderline, troubles des conduites alimentaires, troubles dépressifs...*

*Personne en situation de fragilité psychique : personnes traversant une période de mal-être ou de souffrance psychologique, sans nécessairement présenter un trouble psychique diagnostiqué*

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 23/11/2026
ID : 031-243100732-20261120-202611116-DE

## Mise en œuvre

1) Mieux faire connaître l'offre en santé mentale auprès des habitants et des professionnels (Lien Fiche action 1 axe Accès aux soins)
→ Diffuser une information claire et actualisée sur les ressources globales, les professionnels et les dispositifs existants en santé mentale

2) Encourager le déploiement et le recours au dispositif Mon soutien psy (Lien fiche action santé mentale n°3)
→ Recenser les professionnels conventionnés « Mon soutien psy » : leurs modalités d'exercice et leurs capacités d'accueil (nouveaux patients, publics spécifiques...)
→ Promouvoir le dispositif Mon soutien psy et ses modalités d'accès auprès du grand public
→ Promouvoir le dispositif auprès des professionnels de première ligne
→ Encourager les psychologues cliniciens du territoire à adhérer au conventionnement

3) Développer l'interconnaissance et la coordination des professionnels de la santé mentale (Lien Fiche action 2 axe accès aux soins et droits)

## Conditions de réussite

- Mise à jour régulière des ressources recensées
- Mobilisation des professionnels du territoire
- Cibler les publics les plus éloignés

## Indicateurs d'évaluation

- Nombre de nouveaux psychologues conventionnés Mon soutien psy identifiés sur le territoire
- Nombre de rencontres professionnelles organisées
- Nombre et diversité de professionnels participants aux temps d'interconnaissance
- Niveau de satisfaction des professionnels et habitants concernant la connaissance des ressources du territoire

## Porteurs

Coordination Contrat Local de Santé

## Partenaires

Partenaire privilégié : CPAM (2)
CPTS, PTSM, Professionnels de la santé mentale, Viapsy - Ferrepsy, Psycom, CléPsy, Cliniques psychiatriques, Clinique Marigny, ARS, CMP, CMPP

## Participation citoyenne

☒ Information ☐ Consultation ☐ Co-construction ☐ Co-décision

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 23/11/2026
ID : 031-243100732-20261120-202611116-DE

## Objectif stratégique 3 : Favoriser l'insertion sociale, l'autonomie et l'accès aux droits des personnes en situation de fragilité psychique

# Fiche action n°7- Favoriser l'inclusion sociale des personnes en situation de fragilité psychique

*Co-portage CTG FA n°15*

## Pourquoi cette action ?

- Peu de personnes sans signes de mal-être *(12 % - donnée questionnaire habitants)*
- Parcours de soins peu fluides et peu coordonnés → risque de ruptures dans les parcours
- Système sous tension et qui ne répond pas à la demande
- Hausse du mal-être : anxiété, dépression, conduites à risque
- Parcours complexes dans le cadre des Troubles du Neuro-Développement (TND)
- Situations de violence présentes sur le territoire

## Articulation avec les documents cadres / dispositifs :

- Projet régional de santé (PRS) et Stratégie Territoriale de Santé (STS)
- Convention Territoriale Globale (CTG)
- Projet Territorial de Santé Mentale (PTSM31)
- Schéma développement touristique
- Projet Culturel de Territoire
- Projets de santé CPTS

## Objectifs

- Améliorer la connaissance des ressources favorisant l'inclusion sociale, l'emploi, l'accès aux droits et l'autonomie
- Faciliter l'accès à ces ressources
- Renforcer les capacités d'orientation des professionnels de première ligne
- Favoriser la participation sociale et citoyenne des personnes concernées

*Professionnels de première ligne : professionnels de santé, du secteur social et médico-social, agents d'accueil, intervenants associatifs et plus largement tout professionnel en contact direct avec les habitants*
*Personne en situation de fragilité psychique : personnes traversant une période de mal-être ou de souffrance psychologique, sans nécessairement présenter un trouble psychique diagnostiqué*
*Personnes atteintes de troubles psychiques : troubles anxieux et phobies, troubles addictifs, troubles bipolaires, trouble de la personnalité borderline, troubles des conduites alimentaires, troubles dépressifs...*

## Public cible

Personnes en situation de fragilité psychique / Personnes ayant des troubles psychiques / Professionnels de première ligne

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 23/11/2026
ID : 031-243100732-20261120-202611116-DE

## Mise en œuvre

1) Réaliser un état des lieux des ressources existantes et des besoins non couverts en matière d'inclusion sociale, d'emploi, d'accès aux droits et d'autonomie

2) Renforcer la connaissance de ces ressources auprès des professionnels de première ligne

3) Favoriser l'orientation des personnes vers des activités sociales, culturelles et sportives adaptées à leurs besoins
→ Expérimenter le recours aux ordonnances sociales en développant une offre d'activités accessible financièrement

4) Favoriser la mise en place et soutenir des espaces d'écoute, de parole et d'entraide à destination des personnes concernées, des aidants et des familles (Groupe d'Entraide Mutuelle)

## Conditions de réussite

- Mobilisation et engagement des partenaires du territoire
- Implication des personnes concernées
- Bonne connaissance des dispositifs et ressources disponibles sur le territoire
- Espaces d'écoute, de parole et d'entraide pérennes

## Indicateurs d'évaluation

- Nombre et diversité des professionnels de première ligne sensibilisés sur les ressources et dispositifs existants
- Nombre d'orientations ou de prescriptions vers des activités sociales, culturelles ou sportives
- Niveau de satisfaction des professionnels de première ligne
- Mise en place effective du GEM
- Nombre de personnes concernées adhérentes ou accompagnées par le GEM
- Niveau de satisfaction des adhérents vis-à-vis des activités et de l'accompagnement proposé par le GEM

## Porteurs

Coordination Contrat Local de Santé
Coordination Convention Territoriale Globale C3G

## Partenaires

Associations d'animation de la sociale et locale, EVS, Associations culturelles et sportives du territoire, Professionnels de santé mentale, Territoire Zéro non recours, CPTS, CCAS, MDP, Pôle Culture/tourisme, MSP, CBE du Net, Girou Connect, Association Domino, PTSM 31, MDPH, ESAT, France travail, Cap emploi, MSA

## Participation citoyenne

☒ Information ☒ Consultation ☐ Co-construction ☐ Co-décision

# Axe Santé mentale

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 23/11/2026
ID : 031-243100732-20261120-202611116-DE

## Objectif stratégique 4 :Contribuer à la déstigmatisation des personnes concernées par les troubles psychiques et cognitifs

## Fiche action n°8 - Changer le regard sur la santé mentale et lutter contre la stigmatisation à travers notamment les Semaines d'Information sur la Santé Mentale (SISM)

### Pourquoi cette action ?

- Peu de personnes sans signes de mal-être (12 % - donnée questionnaire habitants)
- Hausse du mal-être : anxiété, dépression, conduites à risque
- Stigmatisation persistante
- Littératie en santé mentale partielle : connaissances souvent partielles des ressources
- 3ème thématique citée par les habitants parmi celles sur lesquelles ils souhaitent être davantage informés

### Articulation avec les documents cadres / dispositifs :

- Projet régional de santé (PRS) et Stratégie Territoriale de Santé (STS)
- Convention Territoriale Globale (CTG)
- Projet Territorial de Santé Mentale (PTSM31)
- Schéma développement touristique
- Projet Culturel de Territoire

### Objectifs

- Améliorer les connaissances de la population sur la santé mentale et les troubles psychiques/cognitifs
- Réduire les préjugés et les discriminations liés aux troubles psychiques et cognitifs
- Favoriser l'expression et les échanges autour de la santé mentale
- Développer le pouvoir d'agir des habitants et encourager le recours aux ressources existantes

### Public cible

Grand public

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 23/11/2026
ID : 031-243100732-20261120-202611116-DE

## Mise en œuvre

1) Développer les Semaines d'Information sur la Santé Mentale (SISM) sur le territoire
→ Mobiliser un collectif d'acteurs du territoire
→ Organiser un programme d'actions à l'échelle intercommunale en s'appuyant sur la thématique nationale annuelle définis par le collectif national SISM

## Conditions de réussite

- Mobilisation des partenaires locaux et des personnes concernées
- Implication des communes et des structures accueillant du public
- Déployer des actions sur plusieurs communes afin de toucher l'ensemble du territoire
- Diversification des formats pour toucher différents publics
- Approche non stigmatisante et basée sur l'expérience des personnes concernées

## Indicateurs d'évaluation

- Nombre et diversité d'actions organisées dans le cadre des SISM
- Nombre de partenaires mobilisés
- Nombre de participants aux actions
- Nombre de communes impliquées
- Niveau de satisfaction des participants
- Évolution des connaissances des participants sur la santé mentale
- Évolution de la perception et des représentations liées aux troubles psychiques
- Participation des personnes concernées à l'organisation ou l'animation des actions

## Porteurs

Collectif SISM
Coordination Contrat Local de Santé

## Partenaires

Communes, MSP, CPTS, Associations, GEM, Espace d'animation à la vie sociale, EVS, ARS, Promotion Santé Occitanie, Professionnels de la santé mentale, Secteur éducatif, Pôle Tourisme et Culture, CTG, PEDT, Association Domino, PTSM, Cliniques psychiatriques, Clinique Marigny, MSA, MJC, CMP, CMPP, Bibliothéques, Associations, CH Lavaur

## Participation citoyenne

- [x] Information
- [x] Consultation
- [x] Co-construction
- [ ] Co-décision

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 23/11/2026
ID : 031-243100732-20261120-202611116-DE

# Fiches-actions

## Axe 2 - ACCES AUX SOINS ET AUX DROITS

### *Renforcer l'accès aux soins et aux droits*

***L'accès aux soins recouvre l'ensemble des conditions permettant à une personne de bénéficier de soins adaptés à ses besoins, notamment : la présence et la disponibilité de l'offre de soins ; les délais d'accès aux consultations et aux prises en charge ; les conditions géographiques ; les conditions financières et la capacité à s'orienter dans le système de santé (compréhension des démarches, identification des interlocuteurs).***

***L'accès aux droits en santé correspond à la capacité des personnes à connaître, comprendre et mobiliser les dispositifs et aides existants leur permettant d'accéder aux soins, tels que : la couverture maladie et complémentaire santé ; les dispositifs d'accompagnement et plus largement, l'ensemble des démarches administratives et droits associés au parcours de soins.***

***Cet axe se décline en 3 objectifs stratégiques :***

- ***Améliorer l'accès aux soins et aux droits en renforçant la lisibilité du système de santé et la capacité des usagers à comprendre et mobiliser les ressources disponibles (littératie en santé)***
- ***Réduire les inégalités d'accès aux soins en agissant sur les freins territoriaux, numériques, de mobilité et d'accessibilité***
- ***Renforcer la coordination territoriale et soutenir l'attractivité du territoire***

**6 fiches actions**

# Axe Accès aux soins / Accès aux droits

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 23/11/2026
ID : 031-243100732-20261120-202611116-DE

**Objectif stratégique 1 : Améliorer l'accès aux soins et aux droits en renforçant la lisibilité du système de santé et la capacité des usagers à comprendre et mobiliser les ressources disponibles (littératie en santé)**

Liens Fiche Action santé mentale n°6

## Fiche action n°1 - Améliorer la visibilité de l'offre en santé et des parcours de soin

### Pourquoi cette action ?

- Accès aux soins = première priorité pour les habitants *(donnée questionnaire habitant)*
- Difficultés d'orientation et dispositifs peu connus
- Parcours peu lisibles pour les usagers et les personnes en situation de handicap
- Compréhension partielle du système de soins, des parcours et de la notion d'urgence
- Difficultés d'accès aux soins importantes

### Articulation avec les documents cadres / dispositifs :

- Projet régional de santé (PRS) et Stratégie Territoriale de Santé (STS)
- Programme Régional d'Accès à la Prévention et aux Soins des plus démunis (PRAPS)
- Convention Territoriale Globale (CTG)
- Projets de santé CPTS
- Projet de santé MSP

### Objectifs

- Améliorer la connaissance de l'offre de santé, des dispositifs d'accompagnement et des ressources du territoire
- Renforcer la capacité des habitants à s'orienter dans le système de santé
- Développer la littératie en santé et favoriser le recours aux dispositifs adaptés

### Public cible

Grand public / Professionnels de première ligne
Focus : Personnes en situation de précarité / Personnes âgées / Personnes en situation de handicap

*Professionnels de première ligne : professionnels de santé, du secteur social et médico-social, agents d'accueil, intervenants associatifs et plus largement tout professionnel en contact direct avec les habitants*
*Personnes en situation de précarité : personnes confrontées à des difficultés financières, sociales ou à un éloignement des soins et des dispositifs de prévention*

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 23/11/2026
ID : 031-243100732-20261120-202611116-DE

## Mise en œuvre

1) Mettre en place une cartographie de l'offre de santé globale du territoire et à proximité
→ Recenser les professionnels de santé et auxiliaires médicaux , leurs spécialités, leurs modalités d'exercice et leurs coordonnées
→ Intégrer les structures de soins, les dispositifs d'appui, les ressources d'accès aux droits...
→ Mettre en place une actualisation régulière des données recensées
→ Communiquer largement sur cet outil dans une démarche d'aller-vers

2) Renforcer la visibilité des actions/dispositifs facilitant l'accès aux soins
→ Relayer les actions/dispositifs/numéros utiles des CPTS et MSP

3) Concevoir des outils d'orientation pour les professionnels de première ligne et les habitants
→ Créer des outils/fiches réflexes recensant les ressources mobilisables face à une problématique de santé physique, psychologique ou sociale

4) Favoriser le recours aux dispositifs d'appui spécialisés départementaux (DAC, Communauté 360, Pôle Ressources Handicap - PRH, Maison des Adolescents - MDA...) Lien FA n° 3 santé mentale
→ Mieux faire connaître les dispositifs départementaux et étudier la mise en place de permanences ou de temps de présence sur le territoire afin de renforcer leur accessibilité

5) Développer la littératie en santé (comprendre et mobiliser les ressources disponibles) et informer les habitants
→ Mettre en œuvre des actions d'information sur l'organisation du système de santé et les modalités d'accès aux soins

6) Favoriser l'implantation et le développement d'un plateau technique de santé sur le territoire

## Conditions de réussite

- Implication des CPTS, MSP, communes et partenaires institutionnels
- Actualisation régulière des données recensées
- Coordination entre les acteurs produisant et diffusant l'information
- Outils simples, accessibles et adaptés aux différents publics

## Indicateurs d'évaluation

- Nombre de professionnels de santé et structures recensés dans la cartographie territoriale
- Nombre de guides/fiches réflexes réalisés et diffusés
- Nombre de dispositifs d'appui présentés ou ayant réalisé des permanences sur le territoire
- Nombre de communications réalisées sur l'offre de santé et les dispositifs existants
- Nombre de consultations ou téléchargements des ressources/cartographies
- Satisfaction des habitants concernant l'accès à l'information en santé
- Perception par les professionnels de l'amélioration de l'orientation des usagers
- Utilité perçue des outils créés (cartographie, guide réflexe)

## Porteurs

Coordination Contrat Local de Santé C3G

## Partenaires

CPTS, Élus, ARS, CPAM, MSP, Professionnels de santé / social du territoire, MDP, DAC, PRH, MDA, Communauté 360, CCAS, CRT, Pharmacies, MSA, Clinique de l'Union, CH de Lavaur

## Participation citoyenne

☒ Information ☐ Consultation ☐ Co-construction ☐ Co-décision

# Axe Accès aux soins / Accès aux droits

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 23/11/2026
ID : 031-243100732-20261120-202611116-DE

**Objectif stratégique 1 : Améliorer l'accès aux soins et aux droits en renforçant la lisibilité du système de santé et la capacité des usagers à comprendre et mobiliser les ressources disponibles (littératie en santé)**

2028

## Fiche action n°2 - Renforcer l'interconnaissance et la coordination entre les acteurs du sanitaire, du médico-social, du social et du culturel

*Co-portage CTG FAn°2 / PCT*

### Pourquoi cette action ?

- Fragilité en sortie d'hospitalisation/ méconnaissance pour adressage des patients
- Difficultés d'orientation et dispositifs peu connus
- Coordination insuffisante entre acteurs sanitaires, médico-sociaux et sociaux
- Coordination socio-culturelle embryonnaire
- Existence de différents réseaux (Petite-Enfance, parentalité, bibliothèques...)

### Articulation avec les documents cadres / dispositifs :

- Projet régional de santé (PRS) et Stratégie Territoriale de Santé (STS)
- Programme Régional d'Accès à la Prévention et aux Soins des plus démunis (PRAPS)
- Convention Territoriale Globale (CTG)
- Projet Culturel de Territoire (PCT)
- Projets de santé CPTS
- Projet de santé MSP

### Objectifs

- Structurer des réseaux intercommunaux fonctionnels et pérennes
- Renforcer les compétences des acteurs
- Améliorer la coordination des parcours de santé et les projets communs
- Identifier les difficultés rencontrées et les besoins des acteurs du territoire
- Renforcer l'efficience des actions menées

### Public cible

Professionnels de santé / Professionnels du social / Professionnels du médico-social / Professionnels culturels / socio-éducatif / sportifs / Services de la C3G

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 23/11/2026
ID : 031-243100732-20261120-202611116-DE

## Mise en œuvre

1) Identifier les acteurs de territoire par thématique

2) Elaborer une stratégie partagée de coordination

3) Organiser des temps réguliers d'interconnaissance entre les acteurs socio-sanito-médico-culturel et d'échanges de pratiques
→ Thématiques de santé prioritaires : santé mentale et nouveaux métiers en santé (infirmières Asalée et des Infirmiers en Pratique Avancée)

4) Faciliter l'émergence de projets communs

5) Valoriser les initiatives locales et diffuser les actions au sein des réseaux

## Conditions de réussite

- Mobilisation des acteurs
- Identification de créneaux compatibles avec les contraintes professionnelles

## Indicateurs d'évaluation

- Nombre de rencontres organisées par réseaux
- Nombre et diversité des acteurs par réseaux participants
- Niveau de satisfaction et d'interconnaissance des acteurs
- Nombre de projets communs réalisés

## Porteurs

Coordination Contrat Local de Santé
Coordination Convention Territoriale Globale
Coordination Projet Culturel de Territoire et Schéma de développement Touristique

## Partenaires

Professionnels de santé, Professionnels du secteur social, Professionnels du secteur médico-social, Professionnels du secteur culturel, Professionnels du secteur socio-éducatif, Professionnels du secteur sportif, Services C3G, Communes, Elus, CCAS, CAF, ARS, MSA, CPAM, CD31, CRT, Professionnels de la petite enfance, CPTS, MSP, Etablissements de santé

## Participation citoyenne

- [x] Information
- [ ] Consultation
- [ ] Co-construction
- [ ] Co-décision

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 23/11/2026
ID : 031-243100732-20261120-202611116-DE

# Axe Accès aux soins / Accès aux droits

**Objectif stratégique 2 : Réduire les inégalités d'accès aux soins en agissant sur les freins territoriaux, numériques, de mobilité et d'accessibilité**

## Fiche action n°3 - Renforcer l'accès aux droits en santé et aux dispositifs de santé

### Pourquoi cette action ?

- Difficultés d'accès importantes (délais, médecin traitant, spécialistes)
- Accès aux soins = 1ère priorité des habitants *(donnée questionnaire habitant)*
- Orientation et dispositifs peu connus
- 8,8% de personnes sans complémentaire santé soit 2 028 habitants dont 248 personnes de plus de 60 ans
- 715 bénéficiaires de la Complémentaire Santé Solidaire (C2S 3,1 %)
- Part importante de personnes en Affection de Longue Durée sans médecin traitant (3,8% - supérieure au département)

Freins persistants : financiers, organisationnels, informationnels, mobilité

- Méconnaissance des droits en santé

### Articulation avec les documents cadres / dispositifs :

- Projet régional de santé (PRS) et Stratégie Territoriale de Santé (STS)
- Programme Régional d'Accès à la Prévention et aux Soins des plus démunis (PRAPS)
- Convention Territoriale Globale (CTG)
- Projets de santé CPTS
- Projet de santé MSP
- Dispositif Territoire Zéro Non-Recours (TZNR)

### Objectifs

- Faciliter l'ouverture, le maintien des droits en santé
- Réduire les situations de non-recours aux droits et aux soins
- Renforcer les capacités d'orientation des acteurs de proximité
- Améliorer l'accessibilité des dispositifs d'accompagnement pour les publics vulnérables
- Favoriser le recours aux dispositifs et aides existants

### Public cible

Personnes en situation de précarité / Personnes âgées / Personnes en situation de handicap / Professionnels de première ligne (CCAS)

*Professionnels de première ligne : professionnels de santé, du secteur social et médico-social, agents d'accueil, intervenants associatifs et plus largement tout professionnel en contact direct avec les habitants*

*Personnes en situation de précarité : personnes confrontées à des difficultés financières, sociales ou à un éloignement des soins et des dispositifs de prévention*

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 23/11/2026
ID : 031-243100732-20261120-202611116-DE

## Mise en œuvre

1) Identifier les besoins et les freins d'accès aux droits en santé
→ Recenser les besoins et situations de non-recours observés par les professionnels et habitants

2) Adapter les réponses apportées en fonction des constats
→ Faciliter l'accès à l'information sur la Complémentaire Santé Solidaire, le compte Ameli, la déclaration de médecin traitant et les dispositifs d'accompagnement
→ Favoriser les démarches d'aller-vers auprès des publics les plus éloignés dans l'ouverture, le renouvellement de leurs droits

3) Renforcer les compétences des professionnels de première ligne
→ Accompagner les CCAS et les services action sociale des mairies dans le conventionnements avec la CPAM (accès à la formation, mise à disposition de l'espace partenaire pour les contacts privilégiés)

## Conditions de réussite

- Mobilisation de la CPAM et des acteurs de proximité
- Identification régulière des besoins et situations de non-recours
- Formation des professionnels relais du territoire
- Accessibilité des permanences et actions d'information
- Communication adaptée aux publics les plus vulnérables

## Indicateurs d'évaluation

- Nombre de professionnels de proximité sensibilisés à l'accès aux droits en santé
- Nombre de conventionnement accès aux droits et aux soins avec la CPAM
- Nombre d'actions d'information mises en place sur le territoire
- Nombre d'actions d'aller-vers réalisées auprès des publics en situation de vulnérabilité
- Évolution de la connaissance des dispositifs et droits en santé par les habitants accompagnés
- Satisfaction des professionnels concernant les outils, formations et partenariats développés avec la CPAM
- Perception par les partenaires d'une amélioration du repérage et de l'orientation des situations de non-recours

## Porteur

Coordination Contrat Local de Santé

## Partenaires

Partenaire privilégié : Caisse Primaire d'Assurance Maladie
Mairies, Territoire Zéro Non recours, CCAS, Secours populaire français, MDS, CPTS, professionnels de santé et acteurs de proximité, MSP, DAC, MDP,MDS, MSA

## Participation citoyenne

- [x] Information
- [x] Consultation
- [ ] Co-construction
- [ ] Co-décision

# Axe Accès aux soins / Accès aux droits

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 23/11/2026
ID : 031-243100732-20261120-202611116-DE

**Objectif stratégique 2 : Réduire les inégalités d'accès aux soins en agissant sur les freins territoriaux, numériques, de mobilité et d'accessibilité**

Lien Fiche action santé mentale n°1

## Fiche action n°4 - Développer les solutions de mobilité pour l'accès aux soins

### Pourquoi cette action ?

- Dépendance forte à la voiture sur le territoire et pour les soins
- Faible recours au Transport à la Demande (TAD) (manque de confiance / habitudes)
- Difficultés de déplacement vers les spécialistes (hors territoire)
- Cas de renoncement aux soins pour motif de déplacement (personnes âgées et jeunes)

### Articulation avec les documents cadres / dispositifs :

- Projet régional de santé (PRS) et Stratégie Territoriale de Santé (STS)
- Programme Régional d'Accès à la Prévention et aux Soins des plus démunis (PRAPS)

### Objectifs

- Réduire les freins à l'accès aux soins liés à la mobilité
- Faciliter les déplacements vers les professionnels et structures de santé
- Adapter l'offre de transport aux besoins des publics fragiles

### Public cible

Personnes âgées / Habitants rencontrant des difficultés de mobilité pour accéder aux soins / Personnes précaires

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 23/11/2026
ID : 031-243100732-20261120-202611116-DE

## Mise en œuvre

1) Recenser les besoins non couverts et les publics prioritaires
→ Identifier les publics les plus concernés par les difficultés de déplacement
→ Repérer les secteurs les plus éloignés de l'offre de soins et les situations de renoncement aux soins liées à la mobilité

2) Évaluer l'adéquation des solutions de transport existantes sur le territoire
→ Analyser l'utilisation du Transport à la Demande (TAD) dans le cadre de l'accès aux soins
→ Évaluer l'accessibilité des structures de soins, des spécialistes et des équipements de santé

3) Développer ou adapter des solutions de mobilité favorisant l'accès aux soins
→ Mieux faire connaître les solutions existantes
→ Étudier l'opportunité de faire évoluer les solutions de transport existantes sur le territoire
→ Étudier le déploiement de nouvelles solutions : plateforme de covoiturage, covoiturage solidaire, accompagnement aux rendez-vous médicaux, partenariats avec des associations de mobilité...

4) Évaluer régulièrement l'utilisation des dispositifs et leur impact sur l'accès aux soins afin d'adapter l'offre aux besoins identifiés

## Conditions de réussite

- Réalisation d'un diagnostic précis des besoins de mobilité liés à l'accès aux soins
- Adaptation des solutions proposées aux besoins réels des habitants et aux contraintes du territoire rural

## Indicateurs d'évaluation

- Nombre et type de besoins et freins à la mobilité recensés
- Nombre et type de publics prioritaires identifiés
- Nombre de solutions de mobilité recensées et valorisées
- Nombre de nouveaux partenariats ou dispositifs développés en faveur de l'accès aux soins
- Niveau de satisfaction des usagers concernant les solutions de mobilité proposées
- Perception d'une amélioration de l'accès aux soins liée aux dispositifs mis en place
- Niveau de connaissance des solutions de mobilité par les habitants et les professionnels du territoire

## Porteur

Coordination Contrat Local de Santé
Commission Mobilité C3G

## Partenaires

Associations de transport solidaire, Communes, CCAS, CD31, Région Occitanie, Plateformes de covoiturage, PETR, Professionnels du territoire, Taxis

## Participation citoyenne

- [x] Information
- [x] Consultation
- [ ] Co-construction
- [ ] Co-décision

# Axe Accès aux soins / Accès aux droits

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 23/11/2026
ID : 031-243100732-20261120-202611116-DE

**Objectif stratégique 2 : Réduire les inégalités d'accès aux soins en agissant sur les freins territoriaux, numériques, de mobilité et d'accessibilité**

## Fiche action n°5 - Faciliter l'accès aux services numériques en santé

### Pourquoi cette action ?

- Fracture numérique partielle pour certains publics (personnes âgées) exprimée par les partenaires
- Indice fragilité numérique : 4,3/10
- Besoin d'accompagnement aux démarches (ex : Mon Espace Santé...)

### Articulation avec les documents cadres / dispositifs :

- Projet régional de santé (PRS) et Stratégie Territoriale de Santé (STS)
- Programme Régional d'Accès à la Prévention et aux Soins des plus démunis (PRAPS)
- Convention Territoriale Globale (CTG)

### Objectifs

- Réduire la fracture numérique en santé
- Faciliter l'accès aux droits et aux services de santé dématérialisés
- Accompagner les habitants dans l'utilisation des outils numériques de santé

### Public cible

Personnes âgées / Personnes précaires

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 23/11/2026
ID : 031-243100732-20261120-202611116-DE

## Mise en œuvre

1) Développer des actions d'accompagnement au numérique en santé
→ Organiser des ateliers collectifs sur les outils numériques en santé : Mon Espace Santé ; Compte Ameli ; Application Carte Vitale ; Prise de rendez-vous en ligne ; Téléconsultation
→ Développer des actions d'aller-vers dans les communes du territoire et/ou lors d'évènements territoriaux

2) Faciliter l'accès aux équipements numériques
→ Identifier et communiquer sur les équipements publics existants sur le territoire et les services existants
→ Étudier l'opportunité de mettre à disposition des postes informatiques ou espaces dédiés dans les communes ou structures partenaires et garantir un accompagnement humain pour les habitants en difficulté (ambassadeur numérique en santé)

3) Soutenir les usages numériques facilitant l'accès aux soins en lien avec les Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (expérimentation)
→ Promouvoir les outils de téléconsultation / téléconsultation assistée
→ Faciliter leur appropriation par les professionnels et les habitants

## Conditions de réussite

- Mobilisation des communes et des partenaires institutionnels
- Communication régulière sur les ateliers, permanences et dispositifs disponibles

## Indicateurs d'évaluation

- Nombre d'ateliers organisés
- Nombre et diversité de participants accompagnés
- Nombre de communes proposant un point d'accès ou un accompagnement au numérique en santé
- Satisfaction et évolution des pratiques des participants aux ateliers

## Porteur

Coordination Contrat Local de Santé

## Partenaires

Partenaire privilégié : CPAM, CPTS
MDS, MDP, Communes, CCAS, EVS, Structure animation vie sociale, MSA, Grade Occitanie, ARS

## Participation citoyenne

- [x] Information
- [ ] Consultation
- [ ] Co-construction
- [ ] Co-décision

# Axe Accès aux soins / Accès aux droits

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 23/11/2026
ID : 031-243100732-20261120-202611116-DE

**Objectif stratégique 2 : Réduire les inégalités d'accès aux soins en agissant sur les freins territoriaux, numériques, de mobilité et d'accessibilité**

## Fiche action n°6 - Renforcer l'attractivité du territoire pour les professionnels de santé et auxiliaires médicaux

### Pourquoi cette action ?

- Offre de soins de premiers recours globalement présente (bonne densité) mais accessibilité réelle réduite (APL défavorable)
- Difficulté d'accès au médecin traitant liée à la saturation des patientèles
- Pression croissante sur les professionnels, avec un risque d'épuisement
- Manque de connaissance du rôle et des compétences des différents professionnels
- Vieillissement des professionnels (infirmiers)
- Absence de spécialistes et dépendance extérieure
- Attractivité limitée (locaux disponibles, 1 Maison de Santé Pluriprofessionnelle)
- 5 communes classées en zone d'intervention prioritaire (ZIP)
- 1 commune en zone d'action complémentaire (ZAC)

### Articulation avec les documents cadres / dispositifs :

- Projet régional de santé (PRS) et Stratégie Territoriale de Santé (STS)
- Programme Régional d'Accès à la Prévention et aux Soins des plus démunis (PRAPS)
- Projet Culturel de Territoire et Schéma de développement Touristique
- Projets de santé CPTS

### Objectifs

- Faciliter l'installation, l'intégration et le maintien des professionnels sur le territoire
- Améliorer la visibilité des opportunités d'exercice, des locaux disponibles et des dispositifs d'accompagnement existants
- Développer l'exercice coordonné et les coopérations pluriprofessionnelles

### Public cible

Professionnels de santé

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 23/11/2026
ID : 031-243100732-20261120-202611116-DE

## Mise en œuvre

1) Développer une stratégie de communication territoriale d'attractivité à destination des professionnels de santé
→ Valoriser les atouts du territoire : cadre de vie, proximité des pôles urbains, services, équipements, environnement professionnel, qualité de vie familiale
→ Diffuser les outils d'accueil existants (livrets d'accueil des CPTS, livret de présentation du territoire de la C3G)

2) Identifier et rendre visibles les opportunités d'exercice et d'installation sur le territoire
→ Recenser les locaux disponibles
→ Mettre à jour régulièrement les opportunités d'installation

3) Créer un guichet unique d'information et d'accompagnement territorial
→ Mettre en place un point d'entrée unique pour les professionnels souhaitant s'installer sur le territoire : proposer un accompagnement personnalisé
*Référents Contrat Local de Santé et Référent Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS)*

4) Promouvoir l'exercice coordonné et les coopérations pluriprofessionnelles
→ Promouvoir les dynamiques existantes portées par les CPTS et MSP
→ Favoriser et accompagner les projets d'exercice coordonné (ESP, MSP...)

5) Renforcer l'accueil des étudiants, internes et stagiaires en lien avec la CPTS
→ Recenser et valoriser les ressources facilitant leur installation et leur intégration à la vie locale
→ Recenser les terrains de stage et les professionnels susceptibles de devenir maîtres de stages (en lien avec CPTS)
→ Inciter les professionnels de santé du territoire à devenir maîtres de stages (en lien avec la CPTS)

6) Encourager l'orientation des jeunes vers les métiers de la santé
→ Étudier l'opportunité de développer le dispositif "ambition études Santé" au sein du lycée
→ Favoriser les rencontres entre les lycéens et les professionnels de santé du territoire

## Conditions de réussite

- Mobilisation conjointe C3G/ CPTS
- Mise à jour régulière des informations relatives aux locaux disponibles et aux opportunités d'exercice
- Implication des professionnels dans l'accueil des stagiaires et des nouveaux arrivants

## Indicateurs d'évaluation

- Nombre d'opportunités d'installation recensées et diffusées
- Nombre de professionnels accompagnés dans leur projet d'installation
- Nombre d'étudiants et stagiaires accueillis sur le territoire
- Nombre de professionnels identifiés comme maîtres de stage
- Nombre d'actions de promotion de l'attractivité réalisées
- Nombre de professionnels nouvellement installés ou ayant intégré une structure du territoire
- Satisfaction des professionnels accompagnés

## Porteur

Coordination Contrat Local de Santé

## Partenaires

Partenaire privilégié : CPTS
Service développement économique, Service urbanisme, Pôle Culture/Tourisme, Professionnels de santé, MSP, Faculté de santé, URPS, agences immobilières, Communes, secteur éducatif, Portail d'Accompagnement des Professionnels de Santé, ARS, CBE du NET, Relais Petite Enfance, Établissements scolaires, Association Colibri, Fédération de l'Exercice Coordonné Pluriprofessionnel d'Occitanie, Education Nationale, Région, Lycée Simone de Beauvoir, Lycée l'Oustal, Service développement économique C3G

## Participation citoyenne

- [x] Information
- [ ] Consultation
- [ ] Co-construction
- [ ] Co-décision

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 23/11/2026
ID : 031-243100732-20261120-202611116-DE

# Fiches-actions

## Axe 3 - PREVENTION ET PROMOTION SANTE

***Prévenir et Promouvoir les comportements favorables à la santé sur le territoire***

***2 notions complémentaires :***

***La promotion de la santé :« le processus qui confère aux populations les moyens d'assurer un plus grand contrôle sur leur propre santé, et d'améliorer celle-ci ». (Charte Ottawa)***

***La prévention : « Actions visant à réduire l'impact des déterminants des maladies ou des problèmes de santé, à éviter la survenue des maladies ou des problèmes de santé, à arrêter leur progression ou à limiter leurs conséquences. Les mesures préventives peuvent consister en une intervention médicale, un contrôle de l'environnement, des mesures législatives, financières ou comportementalistes, des pressions politiques ou de l'éducation pour la santé. »***

***Cet axe se décline en 2 objectifs stratégiques :***

- ***Structurer et rendre plus lisible l'offre de prévention afin d'en favoriser l'appropriation et le recours par les habitants***
- ***Renforcer la prévention et la promotion de modes de vie favorables à la santé, en direction de l'ensemble de la population et des publics prioritaires***

**5 fiches actions**

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 23/11/2026
ID : 031-243100732-20261120-202611116-DE

# Axe Prévention / Promotion

**Objectif stratégique 1 : Structurer et rendre plus lisible l'offre de prév… favoriser l'appropriation et le recours par les habitants**

2027

Liens Fiche Action accès soins/droits n°1

## Fiche action n°1 - Renforcer la coordination et la communication autour des actions de prévention/promotion de la santé

### Pourquoi cette action ?

- Manque de coordination et de visibilité des actions de prévention /promotion de la santé
- Certaines actions de prévention restent peu connues des habitants *(Mammobile 2025, campagnes locales)*
- Besoins d'information variés *(maladies chroniques, sommeil…)* → priorités convergentes *(habitants, élus, professionnels)*

*Dépistage*

- *Recours globalement présent et supérieur au département mais encore limité (cancers col utérus 45% / colorectal 33,7% / sein 58,2%) Freins : information, accès, temps, appréhension*

*Vaccination*

- *Couverture satisfaisante chez les enfants mais moins favorable pour certains publics (ex : Grippe +65 ans 57,4% et public à risque 32%)*
- *1 habitant sur 5 ne connaît pas son statut vaccinal*

### Articulation avec les documents cadres / dispositifs :

- Projet régional de santé (PRS) et Stratégie Territoriale de Santé (STS) - Engagement 1 – Défi #2
- Convention Territoriale Globale (dont PEDT et Charte des solidarités avec les familles)
- Projets de santé CPTS
- Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS)
- Projet de santé MSP

### Objectifs

- Recenser, centraliser et rendre visibles les campagnes, actions de prévention et de promotion de la santé déployées sur le territoire afin de favoriser leur complémentarité et leur lisibilité
- Favoriser le recours à la vaccination et aux dépistages
- Favoriser l'accès à une information fiable, accessible et de proximité pour l'ensemble de la population

### Public cible

Professionnels de la prévention / Grand public

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 23/11/2026
ID : 031-243100732-20261120-202611116-DE

## Mise en œuvre

1) Mettre en place une ou plusieurs réunion(s) annuelle(s) réunissant les acteurs de la prévention afin de recenser les actions menées sur le territoire, de clarifier les rôles de chacun ("qui fait quoi ?") et de renforcer la coordination des interventions et des partenariats

*Dans un premier temps, favoriser l'interconnaissance des partenaires et la mise en cohérence des initiatives existantes. À moyen terme (années 3 à 4), développer des actions communes, mutualiser les ressources et encourager la co-construction de projets de prévention à l'échelle du territoire*

*→ Favoriser le développement de nouvelles campagnes de prévention répondant aux besoins identifiés sur le territoire*

→ Favoriser également l'intégration des actions de prévention dans les événements territoriaux existants (ex. : Festi'Girou) afin d'améliorer leur visibilité et leur portée auprès des habitants

→ Créer un agenda territorial partagé/cartographie des actions de prévention (numériques et papier) et communiquer largement sur cet agenda

2) Développer une communication territoriale autour de la prévention et de la promotion de la santé

→ Programmer un calendrier annuel de publications dédiées à la prévention et à la promotion de la santé et travailler sur les messages par public : informations adaptées à l'actualité sanitaire et aux saisons (canicule, maladies hivernales, pollens, moustique tigre, santé environnementale, vaccination, santé mentale, alimentation, activité physique...)

→ Etudier l'opportunité de créer un panneau Pocket Santé

## Conditions de réussite

- Actualiser régulièrement l'agenda et la cartographie, avec une version imprimable pour les publics éloignés du numérique
- Assurer la diffusion et la mobilisation des acteurs
- Mobiliser les professionnels de santé libéraux pour diffuser les informations

## Indicateurs d'évaluation

- Nombre et type d'actions de prévention recensées dans l'agenda territorial partagé/cartographie
- Nombre et type de partenaires participant à la réunion annuelle de coordination
- Nombre de communications diffusées via les différents supports (Panneau Pocket Santé, sites internet, réseaux sociaux, bulletins municipaux...)
- Nombre de consultations/téléchargements de l'agenda/cartographie
- Satisfaction des habitants concernant les outils (agenda/cartographie et panneau pocket) et la facilité d'accès et lisibilité de l'information en prévention santé
- Accessibilité des outils développés (FALC, numérique, version papier)

## Porteurs

Coordination Contrat Local de Santé
Service Communication C3G

## Partenaires

Mairies, CCAS, MDS, EVS, CPTS, MSP, Mutualité Française, CBE, AFC, MJC, NéoSilver, Midi-Pyrénées Prévention (M2P), MSA, CPTS, Clinique de l'Union, CH Lavaur

## Participation citoyenne

☒ Information ☐ Consultation ☐ Co-construction ☐ Co-décision

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 23/11/2026
ID : 031-243100732-20261120-202611116-DE

# Axe Prévention / Promotion Santé

**Objectif stratégique 2 : Renforcer la prévention et la promotion de modes de vie favorables à la santé, en direction de l'ensemble de la population et des publics prioritaires**

Lien fiche Action n°1 axe accès aux soins/droits

## Fiche action n°2- Développer un forum santé globale sur le territoire

### Pourquoi cette action ?

Comportements de santé et facteurs de risques

- Poids des maladies chroniques (cancers, cardio-vasculaires) 54 % des décès liés à des pathologies chroniques : → cancers : 35 % → maladies cardiovasculaires : 19 %
- Indicateurs plutôt favorables (mortalité prématurée, diabète) MAIS facteurs de risque en hausse (surpoids, obésité)
- Alimentation perfectible (60 % pas équilibrée ou partielle - donnée questionnaire habitant)
- Difficultés d'accès à l'activité physique (manque infrastructures, horaires inadaptés, manque offre de proximité)
- Risques émergents chez les jeunes (écrans, addictions…)
- Vulnérabilité spécifique des aidants

Recours à la prévention

Dépistage

- Recours globalement présent et supérieur au département mais encore limité (cancers col utérus 45% / colorectal 33,7% / sein 58,2%)
- Freins : information, accès, temps, appréhension
- Actions existantes mais peu visibles (Mammobile 2025)

Bilan bucco-dentaire

- Recours supérieurs au département pour 3-24 ans (54,9% 3 332 personnes sur cible de 6 074)
- 76% des répondants ont eu recours
- Frein principal : pas de besoin ressenti → méconnaissance des enjeux de prévention.

Vaccination

- Couverture satisfaisante chez les enfants mais moins favorable pour certains publics (ex : Grippe +65 ans 57,4% et public à risque 32%)
- 1 habitant sur 5 ne connaît pas son statut vaccinal

Littératie (comprendre les informations pour prendre les bonnes décisions)

- Niveau de littératie globalement hétérogène
- Besoins d'information variés (maladies chroniques, sommeil…) → priorités convergentes (habitants, élus, professionnels)

### Articulation avec les documents cadres / dispositifs :

- Projet régional de santé (PRS) et Stratégie Territoriale de Santé (STS)
- Convention Territoriale Globale
- Projets de santé CPTS
- Projet de santé MSP

### Objectifs

- Créer un temps fort territorial dédié à la promotion de la santé et au bien-être des habitants
- Proposer des actions de prévention/promotion santé auprès des habitants
- Améliorer la visibilité des dispositifs, services et actions de santé existants sur le territoire

### Public cible

Grand public

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 23/11/2026
ID : 031-243100732-20261120-202611116-DE

## Mise en œuvre

1) Constituer un comité d'organisation / groupe de travail

2) Construire et coordonner un programme attractif et participatif
→ Alterner le lieu de l'événement sur le territoire afin de favoriser la participation des habitants
→ Proposer un village santé regroupant différents formats d'animation : stand, conférences, ateliers, animations, espace d'échange...
→ Développer des actions de sensibilisation autour des principales thématiques de santé : accès aux droits et aux soins, santé mentale, dépistage, vaccination, santé des enfants et jeunes, activité physique et nutrition, maladies chroniques, santé environnement, premiers secours, sommeil...

3) Évaluer l'action et capitaliser sur les retours d'expérience afin d'inscrire l'événement dans une démarche d'amélioration continue

## Indicateurs d'évaluation

- Nombre et diversité des publics touchés
- Nombre de partenaires mobilisés
- Nombre et type de stands, ateliers et conférences proposés
- Nombre d'actions de dépistage ou de repérage réalisées
- Niveau de satisfaction des participants
- Niveau de satisfaction des partenaires
- Évolution de la connaissance des dispositifs de prévention et de santé par les participants

## Conditions de réussite

- Proposer des ateliers attractifs (exemples : mammobile, consultations de sexologue, bilans de vue, d'audition...)
- Accorder une attention particulière à la mobilisation des adolescents en adaptant les supports et canaux de communication (réseaux sociaux, outils numériques) et en prévoyant des espaces ou animations dédiés aux jeunes
- Associer les associations de patients et les usagers à l'organisation et à l'animation des actions
- Mobiliser un réseau diversifié de partenaires

## Porteur

Coordination Contrat Local de Santé C3G

## Partenaires

Partenaire privilégié : CPTS
Professionnels de santé, Associations, MDS, CCAS, Établissements scolaires, CPAM, GRADeS Occitanie, Centre Régional de Coordination des Dépistages des Cancers (CRCDC), CPIE, PMI, MDA, Mutualité Française, MJC, EVS, Projet Alimentaire Territorial (PAT), Ligue contre le cancer, Association Familiale Cantonale (AFC), Programme ICOPE, Plateforme Ressources Handicap (PRH), MSA, DAC, CMP, CMPP, Clinique de l'Union, CH de Lavaur, Cliniques psychiatriques...

## Participation citoyenne

- [x] Information
- [x] Consultation
- [x] Co-construction
- [ ] Co-décision

# Axe Prévention / Promotion S...

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 23/11/2026
ID : 031-243100732-20261120-202611116-DE

**Objectif stratégique 2 : Renforcer la prévention et la promotion de m... favorables à la santé, en direction de l'ensemble de la population et d... publics prioritaires**

## Fiche action n°3- Développer la prévention et promouvoir des comportements favorables à la santé dès le plus jeune âge

*Co-portage CTG FA n°5*

## Pourquoi cette action ?

Problématiques émergentes chez les enfants et les jeunes :

- Usage des écrans et réseaux sociaux (problématique identifiée sur l'impact des écrans utilisés par les parents)
- Cyberharcèlement
- Consommations à risque (alcool, protoxyde d'azote)
- Exposition à des informations inadaptées et dérives en matière de sexualité dont la prostitution des mineurs
- Prévention routière (véhicules sans permis chez les jeunes de plus en plus nombreux)
- Progression du surpoids et de l'obésité
- Bilan bucco-dentaire : manque de sensibilisation identifié dès le plus jeune âge, notamment en
- crèche
- Peu de dispositifs d'accompagnement des familles
- 719 familles monoparentales sur le territoire (soit 17%)

## Articulation avec les documents cadres / dispositifs :

- Projet régional de santé (PRS) et Stratégie Territoriale de Santé (STS) - Engagement 1 – Défi #3 STS)
- Convention Territoriale Globale (CTG dont Projet Educatif de Territoire PEDT)
- Projet de santé MSP
- Projet de santé de la CPTS (améliorer l'accès des jeunes aux dispositifs et prévention de la parentalité)
- Schéma Départemental des Services aux Familles (SDSF)
- Instruction interministérielle CPS

## Objectifs

- Renforcer les connaissances et les capacités d'action des enfants et des jeunes face aux conduites à risque
- Développer une cohérence territoriale des actions de prévention
- Renforcer les capacités d'accompagnement des professionnels et des familles

## Public cible

Enfants, / Adolescents /Parents / Professionnels de l'éducation

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 23/11/2026
ID : 031-243100732-20261120-202611116-DE

## Mise en œuvre

**1) Petite enfance/enfance/jeunesse :**

→ Construire une programmation territoriale d'actions de prévention de la petite enfance aux jeunes adultes en articulation avec les structures éducatives du territoire

**2) Familles :**

→ Renforcer les actions d'information, de sensibilisation et d'échanges à destination des parents

Thématiques de santé prioritaires identifiées sur le territoire : usage des écrans et des réseaux sociaux, addictions, vie affective, relationnelle et sexuelle, alimentation, sommeil, santé bucco-dentaire, sécurité routière, santé mentale et bien-être

*Favoriser l'inscription d'actions dans des événements territoriaux existants (ex. : Festi'Girou...)*

**3) Acteurs éducatifs :**

→ Renforcer les compétences des professionnels en matière de repérage précoce, d'écoute et d'orientation en santé

→ Mettre à disposition des outils/ malles pédagogiques adaptés aux différentes thématiques de santé

## Conditions de réussite

- Définir clairement le rôle des équipes éducatives : prévenir, repérer et orienter les jeunes en situation de vulnérabilité, sans attendre d'elles une expertise ou une prise en charge spécialisée
- S'appuyer sur les critères des Compétences Psychosociales (CPS)
- Formation des professionnels pour accompagner les jeunes et parents
- Favoriser le pair à pair et les temps d'échange participatif

## Indicateurs d'évaluation

- Nombre d'enfants, de jeunes et de parents ayant participé aux actions
- Nombre et diversité de professionnels sensibilisés ou formés
- Niveau de satisfaction et évolution des connaissances des participants
- Niveau de satisfaction et évolution des connaissances et du sentiment de capacité à agir des partenaires

## Porteur

Coordination Contrat Local de Santé
Coordination Convention territoriale Globale C3G

## Partenaires

Partenaire privilégié : PEDT et Maison de Santé Pluriprofessionnelle MSP, CPTS, Professionnels de la prévention, Périscolaire (ALAE, ALSH, Espace Jeunesse), Associations de parents, Mission Locale, MDA, PMI, Mutualité Française Occitanie, Réseau petite enfance (RPE, structures d'accueil collectifs), Établissements scolaires, MJC, Structures sportives, EVS, MDS, Professionnels de la prévention (Addictions France, Association ARPADE, Association Clémence Isaure)

## Participation citoyenne

- [x] Information
- [x] Consultation
- [ ] Co-construction
- [ ] Co-décision

# Axe Prévention / Promotion de la santé

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 23/11/2026
ID : 031-243100732-20261120-202611116-DE

## Objectif stratégique 2 : Renforcer la prévention et la promotion de modes de vie favorables à la santé, en direction de l'ensemble de la population et des publics prioritaires

## Fiche action n°4- Promouvoir des modes de vie favorables à la santé pour prévenir les fragilités des publics vulnérables

### Pourquoi cette action ?

Comportements de santé et facteurs de risques

- Poids des maladies chroniques (cancers, cardio-vasculaires) 54 % des décès liés à des pathologies chroniques : → cancers : 35 % → maladies cardiovasculaires : 19 %
- Indicateurs plutôt favorables (mortalité prématurée, diabète) MAIS facteurs de risque en hausse (surpoids, obésité)
- Alimentation perfectible (60 % pas équilibrée ou partielle - donnée questionnaire habitant)
- Difficultés d'accès à l'activité physique (manque infrastructures, horaires inadaptés, manque offre de proximité)
- Risques émergents chez les jeunes (écrans, addictions…)
- Progression du surpoids et de l'obésité
- Vulnérabilité spécifique des aidants

Alimentation :

- Préoccupation importante des acteurs sur :

→ la consommation de produits sucrés
→ les habitudes alimentaires des enfants (goûters, cantines)

Littératie (comprendre les informations pour prendre les bonnes décisions)

- Niveau de littératie globalement hétérogène
- Besoins d'information variés (maladies chroniques, sommeil…) → priorités convergentes (habitants, élus, professionnels)

Offre et dynamique locale

- Dispositif structurant peu déployé (ex : ICOPE –peu de professionnels formés sur le territoire) → enjeux de prévention de la perte d'autonomie

### Articulation avec les documents cadres / dispositifs :

- Projet régional de santé (PRS) et Stratégie Territoriale de Santé (STS)
- Convention Territoriale Globale (CTG dont PEDT)
- Projet de santé MSP
- Projet de santé de la CPTS (maintien à domicile des personnes âgées de plus de 60 ans)
- Projet alimentaire de territoire (PAT)
- Programme ICOPE
- Stratégie Nationale Sport-Santé (SNSS)
- Stratégie Nationale Sport et Handicap 2030
- Plan National Nutrition Santé (PNNS)

### Objectifs

- Favoriser l'adoption de comportements favorables à la santé en matière d'alimentation et d'activité physique
- Renforcer la connaissance et la lisibilité de l'offre territoriale d'activité physique et sportive et adaptée, de Sport-Santé
- Développer le repérage précoce des fragilités et prévenir la perte d'autonomie

### Public cible

Publics vulnérables
Focus Personnes âgées (4)

*Publics vulnérables : personnes exposées à des facteurs de fragilité susceptibles d'affecter leur santé ou leur qualité de vie (enfants, personnes âgées, personnes en situation de handicap, personnes en situation de précarité, personnes isolées…)*

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 23/11/2026
ID : 031-243100732-20261120-202611116-DE

## Mise en œuvre

1)Développer des actions favorisant l'adoption de comportements favorable
→ Mettre en œuvre des actions de sensibilisation et de prévention autour de l'alimentation (Lien PA santé environnement n°5), du sommeil et plus largement de l'hygiène de vie

2) Promouvoir l'activité physique comme facteur de santé et faciliter le recours à l'activité physique adaptée
→ Sensibiliser les habitants aux bénéfices de l'activité physique pour la santé et la prévention des maladies chroniques
→ Encourager le recours à la prescription d'activité physique adaptée par les professionnels de santé

3) Structurer et rendre visible l'offre territoriale d'activité physique, de sport-santé, d'activité physique adaptée (APA) et de sport et handicap
→ Élaborer un répertoire recensant les structures proposant des activités physiques, du Sport-Santé ou de l'APA sur le territoire (activités proposées, les publics ciblés, les lieux, les horaires et les modalités d'inscription)

4) Focus personnes agées : Déployer le programme ICOPE et/ou promouvoir l'utilisation de l'outil d'évaluation de la fragilité développé par la CPTS Nord Est Toulousain afin de renforcer le repérage précoce des situations de fragilité
→ Promouvoir les formations ICOPE Step 1 et Step 2 auprès des professionnels du territoire et identifier et mobiliser les professionnels souhaitant s'engager dans la démarche
→ Encourager le recours à l'auto-évaluation ICOPE auprès des personnes âgées
Lien fiche action prévention promotion n°6

## Conditions de réussite

- Articulation entre CLS et Projet Alimentaire Territorial (PAT)
- Mobilisation et implication des partenaires du territoire
- Accessibilité des actions proposées

## Indicateurs d'évaluation

- Nombre de participants aux actions de prévention et de promotion de la santé
- Nombre de professionnels formés (step 1 et step 2) au programme ICOPE
- Nombre d'auto-évaluations ICOPE réalisées sur le territoire
- Nombre de prescriptions ou orientations vers des activités physiques adaptées (APA)
- Nombre de structures et activités recensées dans le répertoire sport-santé/APA
- Satisfaction des participants concernant les actions proposées
- Évolution de la connaissance des habitants sur les recommandations en matière d'alimentation et d'activité physique
- Satisfaction des professionnels concernant les outils développés

## Porteur

Contrat Local de Santé C3G
Projet Alimentaire de Territoire (1)
Maison de Santé Pluriprofessionnelle (1,2,3)

## Partenaires

CPTS, PEDT, CTG, Professionnels de santé, CHU de Toulouse, Maison Sport-Santé, ARS, DRAJES, AFC, CRT, Vitalessence, Services d'aide et d'accompagnement à domicile, Associations sportives, Cocagne Aliment'erre, MJC, Rugby Santé Montastruc, Pôle Culture et Tourisme, Clos des cocottes, PETR/PAT, Communes, Restauration collective, Bio Ariège Garonne, Pro-portion, Associations sportives, Professionnels de santé

## Participation citoyenne

- [x] Information
- [ ] Consultation
- [ ] Co-construction
- [ ] Co-décision

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 23/11/2026
ID : 031-243100732-20261120-202611116-DE

**Objectif stratégique 2 : Renforcer la prévention et la promotion de m**odes de vie favorables à la santé, en direction de l'ensemble de la population et des publics prioritaires

# Fiche action n°5- Développer une stratégie territoriale autour de l'autonomie

*Co-portage CTG FA n°14*

## Pourquoi cette action ?

- Besoin de lieux de proximité pour lutter contre l'isolement et soutenir les aidants

Aidants :

- Vulnérabilité spécifique des aidants : tendance à prioriser l'accompagnement des proches au détriment de leur propre santé

Personnes âgées :

- Enjeux de prévention de la perte d'autonomie → adopter des comportements permettant de ralentir l'évolution des maladies chroniques et de réduire les risques de comorbidités
- Isolement et fragilité sociale

Personnes en situation d'handicap :

- 148 adultes bénéficiaires de l'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH)
- Invisibilité des personnes en situation de handicap et parcours complexes

## Articulation avec les documents cadres / dispositifs :

- Projet régional de santé (PRS) et Stratégie Territoriale de Santé (STS)
- Convention Territoriale Globale (CTG)
- Projet de santé de la CPTS (maintien à domicile des PA de plus de 60 ans)
- Schéma Départemental des Personnes en situation de handicap
- Schéma Départemental des Personnes âgées
- Programme ICOPE
- Plan Grand Age
- Stratégie Nationale Sport et Handicap 2030
- Plan Communaux de Sauvegarde (PCS)

## Objectifs

- Informer et orienter les personnes âgées, les aidants et les personnes en situation de handicap vers les dispositifs et ressources favorisant l'autonomie
- Favoriser une interconnaissance des acteurs de l'autonomie
- Prévenir la perte d'autonomie et promouvoir le bien vieillir sur le territoire

## Public cible

Aidants / Personnes âgées / Personnes en situation d'handicap / Professionnels de l'autonomie

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 23/11/2026
ID : 031-243100732-20261120-202611116-DE

## Mise en œuvre

1) Développer un rendez-vous territorial de l'autonomie à destination du public cible et professionnels de l'autonomie

→ Constituer un groupe de travail associant professionnels, associations, élus et habitants concernés

→ Construire un programme répondant aux besoins identifiés sur le territoire

*Idées émergentes : Matinée professionnelle, favorisant l'interconnaissance des acteurs et constituant une première étape vers la structuration d'un réseau autonomie territorial*

*Après-midi grand public dédiée à l'information, à la prévention, à l'accès aux droits et à la valorisation des ressources locales en faveur de l'autonomie*

2) Structurer un réseau territorial de l'autonomie

→ Identifier collectivement les besoins, freins, problématiques rencontrées et enjeux prioritaires du territoire et des pistes de solutions

3) Accompagner les élus dans l'émergence d'une stratégie territoriale de l'autonomie

→ Partager avec les élus les principaux constats et enjeux issus du réseau d'acteurs territorial

→ Favoriser l'intégration des enjeux liés à l'autonomie dans les politiques locales

4) Favoriser et soutenir la mise en place du Centre de Ressources Territorial pour les personnes âgées *(lien avec axe accès aux soins/droits fiche action n°3)*

## Conditions de réussite

- Associer les personnes âgées, les aidants et les personnes en situation de handicap à la préparation du forum afin de répondre au mieux à leurs attentes
- Développer une communication ciblée et anticipée pour toucher les publics les plus éloignés de l'information, notamment les personnes isolées et leurs aidants
- Bien cibler les besoins
- Définir précisément la notion d'autonomie

## Indicateurs d'évaluation

- Nombre et diversité des participants aux actions
- Nombre de partenaires mobilisés
- Niveau de satisfaction et d'évolution des connaissances des participants et partenaires
- Niveau de satisfaction et d'appropriation des élus
- Formalisation d'une feuille de route de la stratégique territoriale de l'autonomie

## Porteur

Coordination Contrat Local de Santé
Coordination Convention territoriale Globale C3G

## Partenaires

Partenaire privilégié : Lycée l'Oustal ( par convention pour l'action 1) et CRT
MDS, Services d'aide et d'accompagnement à domicile, AFC, Entreprise et acteurs locaux en lien avec l'autonomie, MSP, CPTS,CCAS, CPAM, Mutualité Française, CBE du Net, Résidence autonomie Gragnague, CD31, EVS, MSA, PAT, Pôle Tourisme/Culture, Etablissements de santé

## Participation citoyenne

☒ Information ☒ Consultation ☒ Co-construction ☐ Co-décision

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 23/11/2026
ID : 031-243100732-20261120-202611116-DE

# Fiches-actions

## Axe 4 - LA SANTE ENVIRONNEMENTALE

***Promouvoir un environnement favorable à la santé***

***D'après l'OMS, la santé environnementale comprend les aspects de la santé humaine, y compris la qualité de la vie, qui sont déterminés par les facteurs physiques, chimiques, biologiques, sociaux, psychosociaux et esthétiques de notre environnement.***

***L'approche "One Health" reconnaît les liens étroits entre santé humaine, environnement et animale. Elle comprend la qualité de l'air intérieur et extérieur, l'eau, les pesticides, les produits du quotidien, le bruit, le cadre de vie, le logement, les nuisibles…***

***Cet axe se décline en 3 objectifs stratégiques :***

- ***Renforcer la prévention des risques environnementaux en améliorant la compréhension des enjeux par les acteurs et les habitants, afin de favoriser leur appropriation et le pouvoir d'agir***
- ***Intégrer la santé environnementale dans les politiques d'aménagement du territoire en structurant et coordonnant les dynamiques locales***
- ***Améliorer les conditions de vie et anticiper les enjeux de santé du quotidien afin de favoriser un cadre de vie favorable à la santé***

**6 fiches actions**

# Axe Santé environnement

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 23/11/2026
ID : 031-243100732-20261120-202611116-DE

**Objectif stratégique 1 : Renforcer la prévention des risques environnementaux en améliorant la compréhension des enjeux par les acteurs et les habitants, afin de favoriser leur appropriation et le pouvoir d'agir**

En cours
2026/2027

## Fiche action n°1 - Prévenir les risques sanitaires liés aux espèces à enjeux pour la santé sur le territoire

**Espèces à enjeux pour la santé : moustiques tigres, ambroisie, tiques, chenilles processionnaires**

### Pourquoi cette action ?

- Espèces à enjeux pour la santé : moustiques tigres (18 communes/18), ambroisie (8 communes/18) et autres nuisibles pouvant favoriser le risque de maladies vectorielles et d'allergies
- Enjeux liés à la sécheresse et au changement climatique en raison des liens étroits entre environnement, santé humaine et écosystèmes
- 1ère thématique d'information souhaitée par les habitants : la santé environnementale *(questionnaire habitants)*
- Préoccupations marquées autour des allergies (augmentation des périodes d'allergies)

### Articulation avec les documents cadres / dispositifs :

- Projet régional de santé (PRS) et Stratégie Territoriale de Santé (STS)
- Projet Régional Santé Environnement (PRSE)
- Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS)

### Objectifs

- Améliorer la connaissance et les comportements préventifs face aux espèces à enjeux pour la santé humaine des acteurs et habitants
- Renforcer les capacités d'action des communes, des agents techniques et des habitants

### Public cible

Grand public / Elus / Agents techniques

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 23/11/2026
ID : 031-243100732-20261120-202611116-DE

## Mise en œuvre

Toutes les espèces à enjeux pour la santé (moustiques tigres, ambroisie, chenilles processionnaires et tiques):

1) Renforcer les connaissances et les compétences des communes (référents communaux : élus, agents techniques) en organisant des temps de sensibilisation/formation

2) Améliorer l'information et sensibiliser les habitants sur les risques liés aux espèces à enjeux pour la santé : conférences, réunions publiques, stands lors d'événements existants, bulletin, Panneau Pocket, affichage
→ Promouvoir les messages de prévention, les plateformes de signalement, les bulletins polliniques

Focus moustiques tigres :
3) Déployer une dynamique territoriale autour du moustique tigre
→ Favoriser le déploiement d'interventions en milieu scolaire en lien avec le programme scolaire (biologie/écologie)
→ Étudier la faisabilité d'achats groupés de matériels ou équipements de prévention pour les habitants et les communes
→ Favoriser l'identification de référents au sein des communes et renforcer leur montée en compétences avec l'animation du réseau des référents moustiques tigres

Focus ambroisie:
4) Déployer une dynamique territoriale autour de l'ambroisie
→ Sensibiliser les agents techniques/élus à l'identification et à la gestion de l'ambroisie et organiser des temps de repérage et de prospection terrain
→ Favoriser l'identification de référents au sein des communes et renforcer leur montée en compétences avec l'animation du réseau des référents ambroisie

## Indicateurs d'évaluation

- Nombre d'élus, agents et référents sensibilisés ou formés
- Nombre d'actions de sensibilisation réalisées auprès du grand public
- Nombre de participants aux actions de sensibilisation
- Nombre de signalements réalisés (ambroisie, moustique tigre...
- Nombre de communes disposant d'un référent moustique tigre ou ambroisie actif
- Niveau de satisfaction des participants aux actions de sensibilisation et évolution des connaissances
- Niveau de satisfaction des référents communaux

## Conditions de réussite

- Communication régulière et coordonnée à l'échelle territoriale
- Appui technique des partenaires spécialisés
- Mobilisation durable des communes et des référents locaux
- Implication des habitants dans le repérage et le signalement des espèces à enjeux

## Porteur

Coordination Contrat Local de Santé
Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE)

## Partenaires

Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles (FREDON), INVASCIENCE, Promotion Santé Occitanie, GRAINE Occitanie, Association DIRE, ARS - unité santé environnement, ATMO, MJC

## Participation citoyenne

☒ Information ☐ Consultation ☐ Co-construction ☐ Co-décision

# Axe Santé environnement

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 23/11/2026
ID : 031-243100732-20261120-202611116-DE

**Objectif stratégique 1 : Renforcer la prévention des risques environnementaux en améliorant la compréhension des enjeux par les acteurs et les habitants, afin de favoriser leur appropriation et le pouvoir d'agir**

**Liens avec les fiches actions santé environnement n°5 et 6**

2028

## Fiche action n°2 - Prévenir l'exposition de la population aux perturbateurs endocriniens

### Pourquoi cette action ?

- Préoccupations marquées autour des perturbateurs endocriniens, notamment en petite enfance
- 1ère thématique d'information souhaitée par les habitants : la santé environnementale *(questionnaire habitants)*

### Articulation avec les documents cadres / dispositifs :

- Projet régional de santé (PRS) et Stratégie Territoriale de Santé (STS)
- Projet Régional Santé Environnement (PRSE)
- Stratégie 1000 premiers jours
- Convention Territoriale Globale (CTG)
- Service Public Petite Enfance (SPPE)
- Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET)
- Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)

### Objectifs

- Sensibiliser les habitants aux risques sanitaires liés aux perturbateurs endocriniens
- Accompagner les familles et les professionnels de la petite enfance dans l'adoption de pratiques réduisant l'exposition

### Public cible

Jeunes parents / Professionnels de la petite enfance

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 23/11/2026
ID : 031-243100732-20261120-202611116-DE

## Mise en œuvre

1) Renforcer l'information et la communication auprès des habitants et des professionnels sur les risques liés aux perturbateurs endocriniens
→ Diffuser des messages de prévention concernant les perturbateurs endocriniens et les gestes du quotidien permettant de réduire les expositions
→ Élaborer et relayer des supports d'information (fiches pratiques, guides, outils pédagogiques) adaptés aux familles et aux professionnels, proposant des alternatives concrètes dans les différents environnements de vie

2) Développer des actions de sensibilisation auprès des publics cibles (familles et des professionnels de la petite enfance)
→ Renforcer l'intégration des enjeux liés aux perturbateurs endocriniens dans les ateliers déjà proposés par le pôle environnement (emballages plastiques, produits ménagers, cosmétiques, consommation responsable...)
→ Développer des sensibilisations complémentaires centrés sur la réduction de l'exposition aux perturbateurs endocriniens dans la vie quotidienne : contenants alimentaires, jouets, qualité de l'air intérieur...
→ Intégrer cette thématique dans les événements existants du territoire

3) Valoriser et diffuser les initiatives inspirantes du territoire

## Conditions de réussite

- Développer des messages simples, concrets et non culpabilisants
- Articuler les actions avec les démarches « 1 000 premiers jours »

## Indicateurs d'évaluation

- Nombre d'actions de sensibilisation réalisées
- Nombre de parents et professionnels sensibilisés
- Nombre de supports d'information ou guides diffusés
- Niveau de satisfaction des participants aux actions de sensibilisation
- Évolution des connaissances et des pratiques déclarées par les parents et les professionnels
- Nombre d'initiatives inspirante sur le territoire

## Porteur

Coordination Contrat Local de Santé
Pôle environnement C3G

## Partenaires

Mutualité Française, Eco-infirmières, CPIE, ARS, CPAM, Réseau petite enfance, Assistantes maternelles, RPE, Crèches, LAEP, France Nature Environnement (FNE)

## Participation citoyenne

- [x] Information
- [x] Consultation
- [ ] Co-construction
- [ ] Co-décision

# Axe Santé environnement

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 23/11/2026
ID : 031-243100732-20261120-202611116-DE

**Objectif stratégique 1 : Renforcer la prévention des risques environnementaux en améliorant la compréhension des enjeux par les acteurs et les habitants, afin de favoriser leur appropriation et le pouvoir d'agir**

**Fiche action en lien avec l'ensemble de l'axe**

## Fiche action n°3 - Préserver notre territoire pour préserver notre santé : promouvoir une culture commune de la santé environnementale

### Pourquoi cette action ?

- Contraintes climatiques → territoire fortement exposé aux vagues de chaleur (canicules plus fréquentes, allongement des périodes d'allergies, la pollution de l'air extérieur, un impact sur la dilution des pollutions dans l'eau…)
- 1ère thématique d'information souhaitée par les habitants : la santé environnementale *(questionnaire habitants)*
- Difficulté des acteurs à identifier les impacts de l'environnement sur la santé
- Déconnexion de l'humain par rapport à la nature
- Les habitants sont attachés à la préservation de leur cadre de vie et souhaitent protéger le territoire, perçu comme un poumon vert

### Articulation avec les documents cadres / dispositifs :

- Projet régional de santé (PRS) et Stratégie Territoriale de Santé (STS)
- Projet Régional Santé Environnement (PRSE)
- Schéma touristique de Territoire C3G
- Projet Culturel de Territoire (PCT) C3G
- Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET)
- Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)
- Projet Tourisme Régénératif C3G

### Objectifs

- Informer les habitants sur les enjeux environnementaux et les liens avec la santé (approche One-Health)
- Faire découvrir et valoriser les richesses naturelles du territoire comme levier de protection de la santé
- Encourager l'engagement citoyen
- Mobiliser les acteurs locaux autour d'une démarche coordonnée
- Créer du lien entre les politiques environnementales portées par la C3G et leurs impacts sur la santé et le cadre de vie des habitants

### Public cible

Grand public / Acteurs du territoire

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 23/11/2026
ID : 031-243100732-20261120-202611116-DE

## Mise en œuvre

**1) Développer une culture commune de la santé environnementale et à l'approche One-Health**
**→ Sensibiliser les élus et partenaires aux liens entre environnement et santé (temps d'information, d'échanges de pratiques et de formation)**
**→ Valoriser les initiatives inspirantes menées sur le territoire et à l'échelle départementale/régionale**

**2) Sensibiliser et mobiliser les habitants en faveur de la santé environnementale et des enjeux émergents du territoire**
**→ Proposer un programme d'action de sensibilisation : conférences, ateliers, expositions, ciné-débats, balades sensibles, découverte du territoire, fresques de la biodiversité...**
**→ Encourager et accompagner les initiatives locales / projets citoyens ambassadeurs**

## Conditions de réussite

- Utiliser des messages simples, accessibles
- Compréhension des liens entre culture, tourisme et environnement
- Attachement au territoire
- Acculturation, appropriation des élus et des partenaires

## Indicateurs d'évaluation

- Nombre d'actions menées
- Nombre d'initiatives citoyennes émergentes
- Niveau de satisfaction des publics
- Niveau de satisfaction des élus et partenaires

## Porteur

Coordination Contrat Local de Santé
Pôle environnement C3G
Pôle Culture/Tourisme C3G

## Partenaires

Projet Alimentaire de Territoire (PAT), Fredon, Cerema, CD31, MSA, ARS

## Participation citoyenne

- [x] Information
- [x] Consultation
- [x] Co-construction
- [ ] Co-décision

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 23/11/2026
ID : 031-243100732-20261120-202611116-DE

**Objectif stratégique 2 : Intégrer la santé environnementale dans les politiques d'aménagement du territoire en structurant et coordonnant les dynamiques locales**

## Fiche action n°4 - Intégrer les enjeux de santé environnementale dans les projets d'aménagement du territoire

### Pourquoi cette action ?

- Contraintes climatiques → territoire fortement exposé aux vagues de chaleur (canicules plus fréquentes, allongement des périodes d'allergies, la pollution de l'air extérieur, un impact sur la dilution des pollutions dans l'eau...)
- Dynamiques locales positives mais à accentuer en termes d'aménagements favorables
- Outils structurants se mettant en place → Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET) et Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUI) en projet (leviers d'actions)

### Articulation avec les documents cadres / dispositifs :

- Projet régional de santé (PRS) et Stratégie Territoriale de Santé (STS)
- Projet Régional Santé Environnement (PRSE)
- Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET)
- Schéma directeur des mobilités douces (en cours de création)
- Schéma de Cohérence Territoriale Nord-Est Toulousain (SCOT)
- Plan Communaux de Sauvegarde (PCS)
- Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI - en cours de discussion C3G)
- Plan Local d'Urbanisme (PLU) des communes
- Programme Local de l'Habitat (PLH - en cours de discussion C3G)

### Objectifs

- Promouvoir un urbanisme favorable à la santé
- Protéger les populations les plus vulnérables (enfants, personnes âgées, personnes fragiles)
- Favoriser l'adaptation du territoire aux effets du changement climatique (ilots de fraicheur...)
- Intégrer les enjeux liés aux allergies polliniques et les choix de végétalisation des espaces publics
- Préserver et valoriser les espaces naturels du territoire
- Mettre en lumière les bénéfices sanitaires, sociaux et environnementaux de la végétalisation et des îlots de fraîcheur

### Public cible

Élus et techniciens des collectivités

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 23/11/2026
ID : 031-243100732-20261120-202611116-DE

## Mise en œuvre

1) Sensibiliser les élus et techniciens afin de développer une culture commune de l'aménagement favorable à la santé
→ Organiser des temps d'information, de formation et d'échanges de pratiques
→ Valoriser les initiatives et réalisations inspirantes menées sur le territoire et dans d'autres collectivités

2) Outiller et accompagner les communes dans l'intégration des enjeux de santé dans leurs projets d'aménagement
→ Identifier et diffuser les référentiels, centres ressources, méthodes et outils mobilisables
→ Recenser et promouvoir les dispositifs d'accompagnement technique et les financements mobilisables

<u>Focus « îlots de fraîcheur et végétalisation » avec l'accompagnement de FREDON Occitanie :</u>
→ Promouvoir auprès des communes du territoire la charte "Engagé pour le végétal" portée par FREDON Occitanie et accompagner les collectivités souhaitant s'engager dans cette démarche *(associer les agents techniques de la C3G aux démarches)*
→ Accompagner l'émergence de projets de végétalisation en réalisant annuellement, au sein d'une commune volontaire, un diagnostic des îlots de chaleur afin d'identifier les secteurs prioritaires d'intervention et de programmer des aménagements adaptés (diagnotics pouvant être réalisé avec l'appui de FREDON Occitanie)

## Conditions de réussite

- Collaboration entre urbanisme, environnement et santé
- Mobilisation des financements disponibles
- Association des habitants dès la phase de conception
- Accompagnement technique des collectivités

## Indicateurs d'évaluation

- Nombre de temps de sensibilisation organisés
- Taux de participation des communes aux actions proposées
- Nombre d'élus/techniciens participant aux temps de sensibilisation
- Nombre de référentiels, outils, centres de ressources, de dispositifs d'accompagnement et de financement identifiés et communiqués aux communes
- Nombre de communes sensibilisées à la charte « Engagé pour le végétal »
- Nombre de communes accompagnées dans leurs projets d'aménagement favorable à la santé
- Nombre de projets de végétalisation accompagnés ou mis en œuvre
- Satisfaction des participants aux temps de sensibilisation
- Perception par les élus et techniciens de l'utilité des ressources et outils diffusés

## Porteurs

Coordination Contrat Local de Santé
FREDON Occitanie

## Partenaires

Partenaire privilégié : Pôle environnement C3G, Services Techniques C3G Mairies, Agence Régionale de Santé (ARS), Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE), Agence de l'Eau Adour-Garonne, Agence de la Transition Écologique (ADEME), Conseil départemental de la Haute-Garonne (CD31), Région Occitanie, Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cerema), Arbres et Paysages d'Autan, Acteurs de l'environnement, Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET), Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles (FREDON), PAT, Syndicat du Bassin Hers Girou, SCOT, Service économique C3G, Service urbanisme C3G, PETR

## Participation citoyenne

- [x] Information
- [x] Consultation
- [x] Co-construction
- [ ] Co-décision

# Axe Santé environnement

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 23/11/2026
ID : 031-243100732-20261120-202611116-DE

**Objectif stratégique 3 : Améliorer les conditions de vie et anticiper les enjeux de santé du quotidien afin de favoriser un cadre de vie favorable à la santé**

## Fiche action n°5 - Sensibiliser à une alimentation durable et favorable à la santé

### Pourquoi cette action ?

- Préoccupations marquées autour de l'exposition aux produits phytosanitaires et pesticides → interrogations et tensions quant aux pratiques agricoles, tant sur les milieux (eau, sols, air) que sur les impacts sanitaires
- Le développement d'une alimentation durable contribue à la fois à l'amélioration de la santé des habitants, à la préservation de l'environnement et au soutien de l'économie locale
- Alimentation perfectible *(60 % pas équilibrée ou partielle selon questionnaire habitant)*
- Préoccupation importante des acteurs sur : la consommation de produits sucrés / les habitudes alimentaires des enfants (goûters, cantines)
- 1ère thématique d'information souhaitée par les habitants : la santé environnementale *(questionnaire habitants)*

### Articulation avec les documents cadres / dispositifs :

- Projet régional de santé (PRS) et Stratégie Territoriale de Santé (STS)
- Projet Régional Santé Environnement (PRSE)
- Stratégie nationale pour l'alimentation, la nutrition et le climat (SNANC)
- Programme National Nutrition Santé (PNNS)
- Programme National pour l'Alimentation (PNA)
- Projet alimentaire de Territoire du Pays Tolosan (PAT)
- Convention Territoriale Globale (CTG) C3G
- Service Public Petite Enfance (SPPE) C3G
- Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) C3G

### Objectifs

- Réduire l'exposition de la population aux pesticides
- Favoriser la visibilité et l'accès à une alimentation locale, de saison et issue de pratiques agricoles durables
- Renforcer l'interconnaissance et la coopération entre les acteurs du territoire
- Développer les connaissances et les compétences des habitants en faveur d'une alimentation saine et durable

### Public cible

Élus / Grand public avec focus sur les publics vulnérables / Futurs parents et enfants (4)

*Publics vulnérables : personnes exposées à des facteurs de fragilité susceptibles d'affecter leur santé ou leur qualité de vie (enfants, personnes âgées, personnes en situation de handicap, personnes en situation de précarité, personnes isolées...)*

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 23/11/2026
ID : 031-243100732-20261120-202611116-DE

## Mise en œuvre

1) Valoriser l'offre alimentaire locale et les ressources du territoire
→ Décliner à l'échelle de la C3G l'annuaire des producteurs locaux développé dans le cadre du Projet Alimentaire de Territoire (PAT) du Pays Tolosan et en assurer la promotion auprès des habitants

2) Organiser des temps de rencontres territoriales à destination des partenaires et élus du territoire (Cocagne Haute-Garonne, Jardins du Girou, PAT, collectivités, CCAS, associations, restauration collective, agriculteurs...) afin de présenter les initiatives existantes, identifier les besoins et faire émerger des projets communs

3) Développer des actions de sensibilisation à une alimentation favorable à la santé et à l'environnement à destination des habitants

4) Étudier l'opportunité de déployer le dispositif "Ordonnance Verte" avec Cocagne Haute-Garonne (Lien FA n°2 santé environnement)

## Conditions de réussite

- Mobilisation et intérêt des collectivités
- Coordination étroite entre le CLS et PAT
- Adaptation des actions aux différents publics
- Lever les freins économiques afin de faciliter l'accès de tous à une alimentation saine et de qualité

## Indicateurs d'évaluation

- Nombre d'actions de sensibilisation réalisées
- Nombre et diversité d'habitants sensibilisés
- Nombre d'élus engagés ayant participé aux rencontres
- Nombre d'annuaires diffusés auprès des habitants et nombre de consultations de la version numérique
- Niveau de satisfaction et d'évolution des connaissances des participants
- Niveau de satisfaction des partenaires
- Nombre de personnes ayant bénéficié d'ordonnances vertes

## Porteur

Coordination Contrat Local de Santé
Projet Alimentaire de Territoire
Pôle environnement C3G
Service Développement économique (1)

## Partenaires

Partenaire privilégié : Cocagne Haute-Garonne (2,3,4)
Cuisine centrale et prestataires, élus, agents des collectivités ; ARS, DRAAF, MSA, LAEP, MJC, RPE,CD31, CPAM, PMI, MSP, CTG, CCAS, Pro-portion, Clos des cocottes, Bio Ariège Garonne, Civam, CPIE, Agriculteurs, MJC

## Participation citoyenne

☒ Information ☒ Consultation ☐ Co-construction ☐ Co-décision

# Axe Santé environnement

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 23/11/2026
ID : 031-243100732-20261120-202611116-DE

**Objectif stratégique 3 : Améliorer les conditions de vie et anticiper les enjeux du territoire quotidien afin de favoriser un cadre de vie favorable à la santé**

## Fiche action n°6 - Favoriser un habitat propice à la santé et au bien-être

*Co-portage CTG FA n°12*

## Pourquoi cette action ?

- Risques identifiés par les habitants → air intérieur
- Non adaptation des logements au vieillissement → certains logements de personnes âgées vétustes, énergivores et inadaptés
- 1ère thématique d'information souhaitée par les habitants : la santé environnementale *(questionnaire habitants)*
- Un parc immobilier ancien : plus de 70% des logements construits avant 2006 - Précarité énergétique marquée
- Des seniors qui habitent des logements sous occupés (89%) avec plus de 5 pièces

## Articulation avec les documents cadres / dispositifs :

- Projet régional de santé (PRS) et Stratégie Territoriale de Santé (STS)
- Projet Régional Santé Environnement (PRSE)
- Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET)
- Schéma de Cohérence Territoriale Nord-Est Toulousain (SCOT)
- Programme Local de l'Habitat (PLH - en cours de discussion C3G)

## Objectifs

- Améliorer la qualité de vie et le confort dans les logements
- Renforcer le repérage et l'accompagnement des situations de vulnérabilités liées au logement
- Réduire la précarité énergétique
- Développer des actions de sensibilisation auprès des habitants

## Public cible

Tout public / Professionnels de première ligne

*Professionnels de première ligne : professionnels de santé, du secteur social et médico-social, agents d'accueil, intervenants associatifs et plus largement tout professionnel en contact direct avec les habitants*

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 23/11/2026
ID : 031-243100732-20261120-202611116-DE

## Mise en œuvre

1) Améliorer l'information des habitants sur les impacts du logement sur la santé (qualité de l'air intérieur, humidité, moisissures, précarité énergétique, surchauffe estivale, confort thermique, ventilation...)
→ Faire connaître les dispositifs d'accompagnement et les aides financières mobilisables pour la rénovation et l'adaptation des logements
→ Diffuser des conseils pratiques sur les écogestes, les petits travaux d'amélioration de l'habitat et les bonnes pratiques favorisant un logement sain
→ Relayer les ressources existantes et élaborer un guide local « Habitat et Santé » (Lien Fa n° 2 santé environnement)
→ Organiser des conférences et ateliers pratiques autour de la thématique habitat et santé
Intégrer cette thématique dans les événements existants du territoire

2) Renforcer le repérage et l'accompagnement des situations de vulnérabilité liées au logement par les professionnels de première ligne
→ Sensibiliser les professionnels de proximité aux impacts du logement sur la santé
→ Faire connaître les ressources et dispositifs d'accompagnement existants afin de faciliter l'orientation des habitants
→ Accompagner les communes dans le repérage et la lutte contre l'habitat indigne, notamment en facilitant l'accès aux dispositifs d'aide et d'accompagnement existants

## Conditions de réussite

- Mobilisation des partenaires de l'habitat, de la santé et de l'action sociale afin d'assurer une information cohérente et coordonnée
- Développement de messages simples, concrets et accessibles, centrés sur les bénéfices pour la santé, le confort et les économies d'énergie
- Repérage actif des publics les plus vulnérables par les acteurs de proximité

## Indicateurs d'évaluation

- Nombre d'actions d'information et de sensibilisation réalisées
- Niveau de satisfaction des participants et des partenaires aux actions proposées
- Perception des professionnels de proximité sur leur capacité à repérer et orienter les situations de vulnérabilité liées au logement

## Porteurs

Coordination Contrat Local de Santé
Coordination Convention Territoriale Globale C3G

## Partenaires

ANAH), France Rénov', Etat, ADIL, CD31, CAF, ARS, MSA, MDP, MDS, CCAS, Acteurs locaux, Pôle Environnement C3G, CPIE, Région, PETR

## Participation citoyenne

- [x] Information
- [ ] Consultation
- [ ] Co-construction
- [ ] Co-décision

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 23/11/2026
ID : 031-243100732-20261120-202611116-DE

# Fiches-actions

## Axes Transversaux

## Mobilisation citoyenne

## Communication

***Ces 2 axes se décline en 2 objectifs stratégiques :***

- ***MOBILISATION CITOYENNE : Renforcer la participation des habitants, notamment des publics les plus éloignés, à l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des actions de santé, afin de favoriser leur appropriation, leur pouvoir d'agir et une meilleure adaptation aux besoins du territoire***

- ***COMMUNICATION : Renforcer la visibilité, la lisibilité et l'appropriation du Contrat Local de Santé, en tant qu'axe santé du Projet Social de Territoire, auprès des habitants, des élus et des partenaires***

## 2 fiches actions

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 23/11/2026
ID : 031-243100732-20261120-202611116-DE



2027

# Fiche action - Définir une stratégie de communication du Projet Social de Territoire (PST)

*Co-portage CTG FA n°1 / PCT / Communication*

## Pourquoi cette action ?

- Communication portée principalement par les services de la C3G
- Emergence d'un besoin commun de communication
- Nouveaux dispositifs depuis 2025 SPPE et 2026 CLS
- Manque de visibilité des actions du PST auprès des partenaires et acteurs
- Manque de visibilité de l'offre du PST auprès des habitants

## Articulation avec les documents cadres / dispositifs :

- Stratégie de communication de la C3G
- Convention Territoriale Globale (CTG) C3G
- Service Public Petite Enfance (SPPE) C3G
- Projet Culturel de Territoire et Schéma de développement Touristique C3G

## Objectifs

- Structurer une communication homogène et identifiable à l'échelle intercommunale
- Assurer une diffusion claire et accessible de l'information auprès des habitants
- Accroître la visibilité des actions portées dans le cadre du Projet Social de Territoire
- Valoriser les initiatives locales et les partenariats
- Renforcer la mobilisation des acteurs du territoire autour du PST

## Public cible

Habitants / Elus / Partenaires / Acteurs locaux / Services de la C3G

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 23/11/2026
ID : 031-243100732-20261120-202611116-DE

## Mise en œuvre

1) Elaborer un plan de communication territorial partagé, décliné par dispositif (SPPE, PEDT, CLS, PCT)

2) Définir d'une identité visuelle et un message territorial (storytelling)

3) Créer des supports de communication lisibilisant l'offre de services aux habitants

4) Valoriser les actions du PST à travers des campagnes de communication et des événements territoriaux

5) Mettre en place des moyens de communications internes et partenarials afin de faciliter la circulation de l'information (temps réguliers d'échanges)

6) Assurer un suivi annuel des actions et procéder aux ajustements stratégiques nécessaires

## Conditions de réussite

- Identifier précisément les publics cibles afin d'adapter les messages, les supports et les canaux de communication
- Élaborer une stratégie de communication structurée, cohérente et partagée
- Évaluer régulièrement l'impact des actions de communication et ajuster les modalités d'intervention en fonction des résultats et des retours des publics

## Indicateurs d'évaluation

- Taux de diffusion et d'engagement des supports
- Nombre et typologie de partenaires impliqués dans la démarche
- Niveau de satisfaction des publics cibles et des partenaires

## Porteurs

Coordination Contrat Local de Santé (CLS)
Service Communication C3G
Coordination Convention Territoriale Globale C3G
Coordination Projet Culturel de Territoire et du schéma de développement Touristique C3G

## Partenaires

Communes, CCAS, acteurs locaux, MSA, CAF, Département, ARS, CPAM, EVS, les services Tourisme-Culture, Petite-Enfance, Enfance-Jeunesse, Environnement

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 23/11/2026
ID : 031-243100732-20261120-202611116-DE

# Fiche action - Structurer et développer la participation citoyenne sur le territoire : levier permanent d'amélioration de la santé et de la qualité de vie sur le territoire

*Co-portage partiel CTG FA n°3 / PCT*

## Pourquoi cette action ?

- Les habitants sont encore trop souvent sollicités de manière ponctuelle, principalement lors des phases de diagnostic
- Certains publics restent éloignés des espaces de participation traditionnels (personnes en situation de handicap, précaires, jeunes...)
- L'engagement des habitants est à améliorer
- Besoin de reconnaissance de l'expertise d'usage des habitants
- Mieux comprendre les besoins des habitants du territoire pour y répondre

## Objectifs

- Recueillir régulièrement les besoins, attentes et préoccupations des habitants
- Favoriser la participation des publics les plus éloignés des démarches de concertation
- Reconnaître et valoriser l'expertise d'usage des habitants dans les projets de santé
- Développer le pouvoir d'agir individuel et collectif sur les questions de santé
- Réduire les inégalités sociales et territoriales de santé (ISTS)

## Public cible

Habitants du territoire / Elus

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 23/11/2026
ID : 031-243100732-20261120-202611116-DE

## Mise en œuvre

1) Recueillir l'expression et les besoins des habitants en matière de santé
→ Organiser des cafés citoyens ou temps d'échanges de proximité
→ Réaliser des consultations régulières dans une démarche d'aller-vers les publics

2) Structurer une démarche territoriale de participation citoyenne dans le cadre du CLS
→ Définir avec les élus les modalités et la méthode de participation citoyenne à mobiliser
→ Identifier les thématiques prioritaires sur lesquelles les habitants seront mobilisés dans le cadre de la démarche CLS

3) Associer les habitants à la mise en œuvre des actions du CLS selon les thématiques et modalités retenues par les élus
→ Mobiliser des habitants au sein des groupes de travail des fiches actions pour favoriser la co-construction des projets
→ Expérimenter un groupe d'habitants ambassadeurs de la santé

4) Valoriser et rendre visible la participation citoyenne
→ Communiquer largement sur les actions mises en œuvre et les résultats obtenus grâce à la participation des habitants

## Conditions de réussite

- Engagement politique affirmé en faveur de la participation citoyenne
- Diversification des modalités de participation afin de toucher différents publics
- Restitution systématique aux habitants des contributions recueillies et des suites données

## Indicateurs d'évaluation

- Nombre de démarches de participation mises en œuvre
- Nombre d'habitants rencontrés ou consultés
- Diversité des publics mobilisés
- Nombre d'habitants impliqués dans les groupes de travail
- Nombre d'actions coconstruites avec les habitants
- Prise en compte effective des propositions citoyennes dans les actions du CLS
- Niveau de satisfaction et pouvoir d'agir des citoyens

## Porteurs

Coordination Contrat Local de Santé
*Accompagnement de la Fabrique citoyenne - Dispositif de l'ARS*

Co-portage (1) :
Coordination Convention Territoriale Globale
Coordination Projet Culturel de Territoire et du schéma de développement Touristique C3G

## Partenaires

Communes, CCAS, Associations

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 23/11/2026
ID : 031-243100732-20261120-202611116-DE

# Calendrier prévisionnel de démarrage des fiches actions

| Santé mentale via CLSM | |
|---|---|
| 1- Favoriser des réseaux d'entraide citoyens au sein du territoire | 2029 |
| 2- Faire monter en compétence la population et les professionnels sur la santé mentale et les troubles psychiques | 2027 |
| 3 - Promouvoir le bien-être psychologique des enfants et des jeunes | 2028 |
| 4 - Structurer une dynamique territoriale de prévention et de lutte contre toutes les violences | 2027 |
| 5 - Agir pour le bien-être des aidants | 2027 |
| 6 - Améliorer l'orientation en santé mentale en renforçant la connaissance des ressources et la coordination des acteurs | 2027/2028 |
| 7- Favoriser l'inclusion sociale des personnes en situation de fragilité psychique | 2027 : GEM<br>2029 |
| 8 - Changer le regard sur la santé mentale et lutter contre la stigmatisation à travers notamment les Semaines d'Information sur la Santé Mentale (SISM) | 2027 |

| Accès aux soins et aux droits | |
|---|---|
| 1- Améliorer la visibilité de l'offre en santé et les parcours de soins | 2027 |
| 2- Renforcer l'interconnaissance et la coordination entre les acteurs du sanitaire, du médico-social, du social et du culturel | 2028 |
| 3 - Renforcer l'accès aux droits en santé et aux dispositifs de santé | 2027 |
| 4 - Développer les solutions de mobilité pour l'accès aux soins | 2029 |
| 5 - Faciliter l'accès aux services numériques en santé | 2028 |
| 6 - Renforcer l'attractivité du territoire pour les professionnels de santé et auxiliaires médicaux | 2028 |

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 23/11/2026
ID : 031-243100732-20261120-202611116-DE

| Prévention et Promotion santé | |
|---|---|
| 1 - Renforcer la coordination et la communication autour des actions de prévention/promotion de la santé | 2027 |
| 2- Développer un forum santé globale sur le territoire | 2029 |
| 3 - Développer la prévention et promouvoir des comportements favorables à la santé dès le plus jeune âge | 2027/2028 |
| 4- Promouvoir des modes de vie favorables à la santé (alimentation et activité physique) et prévenir les fragilités des publics vulnérables | 2028 |
| 5 - Développer une stratégie territoriale autour de l'autonomie | 2027 |

| Santé environnementale | |
|---|---|
| 1 - Prévenir les risques sanitaires liés aux espèces à enjeux pour la santé sur le territoire | 2027 |
| 2 - Prévenir l'exposition de la population aux perturbateurs endocriniens | 2028 |
| 3 - Préserver notre territoire pour préserver notre santé : : promouvoir une culture commune de la santé environnementale | 2027/2028 |
| 4 - Intégrer les enjeux de santé environnementale dans les projets d'aménagement du territoire | 2027 |
| 5 - Sensibiliser à une alimentation durable et favorable à la santé | 2027 |
| 6 - Favoriser un habitat propice à la santé et au bien-être | 2029 |

| Axes transversaux | |
|---|---|
| COMMUNICATION : Définir une stratégie de communication du Projet Social de Territoire (PST) | 2027 |
| MOBILISATION CITOYENNE : Structurer et développer la participation citoyenne sur le territoire | 2028 |

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 23/11/2026
ID : 031-243100732-20261120-202611116-DE

# La Gouvernance du Contrat Local de Santé et du Conseil Local en Santé Mentale

Le Contrat Local de Santé (CLS) et le Contrat Local de Santé Mentale (CLSM) s'appuient sur une gouvernance partenariale et collaborative visant à mobiliser l'ensemble des acteurs du territoire autour d'un objectif commun : l'amélioration de la santé et du bien-être des habitants. Cette organisation permet d'assurer la cohérence stratégique du contrat, le suivi opérationnel des actions et leur adaptation aux besoins du territoire tout au long de sa mise en œuvre.

**La coordination du CLS/CLSM :**

La mission de coordination du Contrat Local de Santé assure la mise en œuvre et l'animation de la démarche. Elle veille à la déclinaison du plan d'actions en tenant compte des besoins et des réalités du territoire, tout en garantissant sa cohérence avec les orientations du Projet Régional de Santé.

Afin d'assurer un pilotage régulier et partagé de la démarche, des temps de coordination et de suivi sont organisés :

- Une réunion hebdomadaire entre la coordination du CLS et le Vice-Président en charge de cette thématique ;
- Une réunion mensuelle entre la coordination du CLS et la Délégation Départementale de l'Agence Régionale de Santé (DDARS31).

**Présentation et composition des instances de gouvernance :**

## Le Comité de Pilotage Elargi (COPIL) du Projet Social de Territoire

***Instance politique et stratégique transversale***

Cette instance vise à garantir la cohérence entre les différentes démarches structurantes portées par la Communauté de Communes et à favoriser une vision partagée du Projet Social de Territoire dans sa globalité.

Missions :

- Définir les orientations stratégiques du Projet Social de Territoire ;
- Assurer la transversalité entre les dispositifs ;
- Partager les bilans et résultats des démarches ;
- Identifier les enjeux communs ;
- Arbitrer les priorités politiques.

Composition :

- Conférence des maires (Président, Vice-Présidents, Maires, Directrice Générale des Services) ;
- Agence Régionale de Santé (ARS) ;
- Caisse d'Allocations Familiales (CAF) ;
- Mutualité Sociale Agricole (MSA) ;

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 23/11/2026
ID : 031-243100732-20261120-202611116-DE

- Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) ;
- Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (SDJES) ;
- Conseil départemental de la Haute-Garonne (CD31) ;
- Coordinations territoriales (Convention Territoriale Globale / Contrat Local de Santé / Conseil Local de Santé Mentale / Projet Éducatif de Territoire / Projet Culturel de Territoire et Schéma de développement Touristique / Responsable Relais Petite Enfance)

Fréquence : une réunion tous les deux ans minimum, organisée en décembre ou janvier.

## Le Comité de Pilotage (COPIL) du CLS/CLSM

***Instance stratégique et décisionnelle***

Le Comité de Pilotage constitue l'instance de décision du CLS/CLSM. Il valide les orientations stratégiques, suit l'avancement du plan d'actions et veille à la bonne articulation du CLS/CLSM avec les politiques publiques de santé.

Missions :

- Définir et arbitrer les orientations stratégiques et priorités du CLS/CLSM ;
- Suivre annuellement la mise en œuvre et les résultats des actions du CLS/CLSM et valider l'évaluation annuelle ;
- Valider et réorienter des actions si nécessaire (arrêt, poursuite ou renforcement d'une action en cours)

Composition : Les signataires du CLS/CLSM

- Président de la Communauté de Communes ;
- Vice-Président en charge de la thématique ;
- Directrice Générale des Services ;
- Coordinatrice CLS/CLSM ;
- Délégation Départementale de l'ARS ;
- Représentant de la CPAM ;
- Représentant de la MSA.

Fréquence : Une à deux réunions par an (juin et/ou décembre).

## Le Comité Technique (COTECH) partenarial / Assemblée plénière du CLS/CLSM

***Instance opérationnelle de coordination***

Le Comité Technique assure le pilotage opérationnel du CLS/CLSM. Il participe à impulser une vision d'ensemble de la démarche et de son avancement et veille à la coordination des partenaires et à la préparation des décisions soumises au Comité de Pilotage.

Missions :

- Assurer le suivi opérationnel du plan d'actions ;

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 23/11/2026
ID : 031-243100732-20261120-202611116-DE

- Coordonner les partenaires ;
- Préparer les réunions du COPIL ;
- Identifier les besoins émergents du territoire ;
- Contribuer à l'évaluation du contrat ;
- Formuler des propositions d'adaptation des actions.

Composition :

Le COTECH réunit les partenaires institutionnels et les partenaires du territoire impliqués dans la mise en œuvre du contrat :

- Les signataires : C3G (Vice-Président), ARS, CPAM, MSA ;
- Responsables des services de la Communauté de communes (dont PEDT, CTG, Pôle Culture/Tourisme, Pôle environnement, SPPE, RPE) ;
- Les partenaires du CLS/CLSM :
  - Conseil départemental ;
  - CPTS ;
  - MSP ;
  - PTSM 31
  - DAC 31
  - Education nationale
  - Communauté 360
  - Pole Ressource Handicap
  - Établissements sanitaires et médico-sociaux ;
  - Structures d'accompagnement et de prévention ;
  - Acteurs éducatifs et sociaux ;
  - CCAS
  - PAT
  - MJC
  - EVS
  - CRT
  - …

*Cette composition est susceptible d'évoluer et n'est pas exhaustive. D'autres partenaires pourront être associés selon les thématiques traitées et les besoins identifiés.*

Fréquence : Une à deux réunions par an, organisées idéalement en amont du/des COPIL (mai et novembre)

## Les équipes projets

***Instance technique de coordination transversale***

Les équipes projets réunissent les coordinations des différents dispositifs portés par la Communauté de Communes afin d'assurer la cohérence des interventions et de favoriser une approche transversale des enjeux du territoire.

Elles constituent un espace d'échange et de travail permettant de partager les actualités, identifier les projets communs, développer des synergies et renforcer l'articulation entre les différentes démarches territoriales.

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 23/11/2026
ID : 031-243100732-20261120-202611116-DE

Missions :

- Favoriser la transversalité entre les dispositifs ;
- Assurer la cohérence des actions menées auprès des habitants ;
- Développer des actions partenariales et mutualisées ;
- Partager les informations et les ressources ;
- Contribuer à la mise en œuvre du Projet Social de Territoire.

Composition :

- Coordination du Contrat Local de Santé (CLS) ;
- Coordination de la Convention Territoriale Globale (CTG) ;
- Coordination du Projet Éducatif de Territoire (PEDT) ;
- Coordination du Projet Culturel de Territoire (PCT) et du Schéma de développement Touristique ;
- Responsable du RPE.

*Cette composition est susceptible d'évoluer et n'est pas exhaustive.*

Fréquence : Réunions régulières selon les besoins des projets et de l'actualité des dispositifs.

## Les groupes de travail

***Instance de mise en œuvre des actions***

Les groupes de travail constituent les espaces de co-construction et de réalisation des actions du CLS/CLSM. Ils sont organisés en fonction des priorités définies dans le plan d'actions et peuvent être créés ou dissous selon les besoins.

Missions :

- Concevoir et mettre en œuvre les actions ;
- Assurer le suivi des projets ;
- Identifier les leviers et difficultés de réalisation ;
- Contribuer à l'évaluation des actions ;
- Favoriser l'implication des partenaires et des habitants.

Composition :

- Pilotes et copilotes des actions ;
- Partenaires concernés ;
- Élus référents ;
- Habitants ou usagers associés à la démarche.

Fréquence : variable selon les actions et les besoins identifiés.

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 23/11/2026
ID : 031-243100732-20261120-202611116-DE

## Les commissions /groupes de travail d'élus - Commission Action sociale - Senior - Handicap

***Instance politique et de travail de proximité***

Les commissions/groupes de travail d'élus permettent un suivi régulier des actions du CLS/CLSM et favorisent les échanges entre élus autour des enjeux de santé.

Missions :

- Assurer le suivi politique des actions ;
- Identifier les besoins émergents ;
- Formuler des avis/propositions d'évolution / mise en œuvre ;
- Préparer les arbitrages politiques.

Composition :

- Président de la commission : Vice-Président en charge de la thématique
- Élus membres de la commission Action sociale - Senior - Handicap

Fréquence : réunion au maximum toutes les quatre semaines.

Les instances de gouvernance de la Communauté de Communes (Bureaux communautaires, Conférences des maires et Conseils communautaires) constituent également des espaces essentiels de décision, de validation et d'arbitrage pour la mise en œuvre du Contrat Local de Santé et Conseil Local en Santé Mentale.

## Schéma de Gouvernance CLS/CLSM

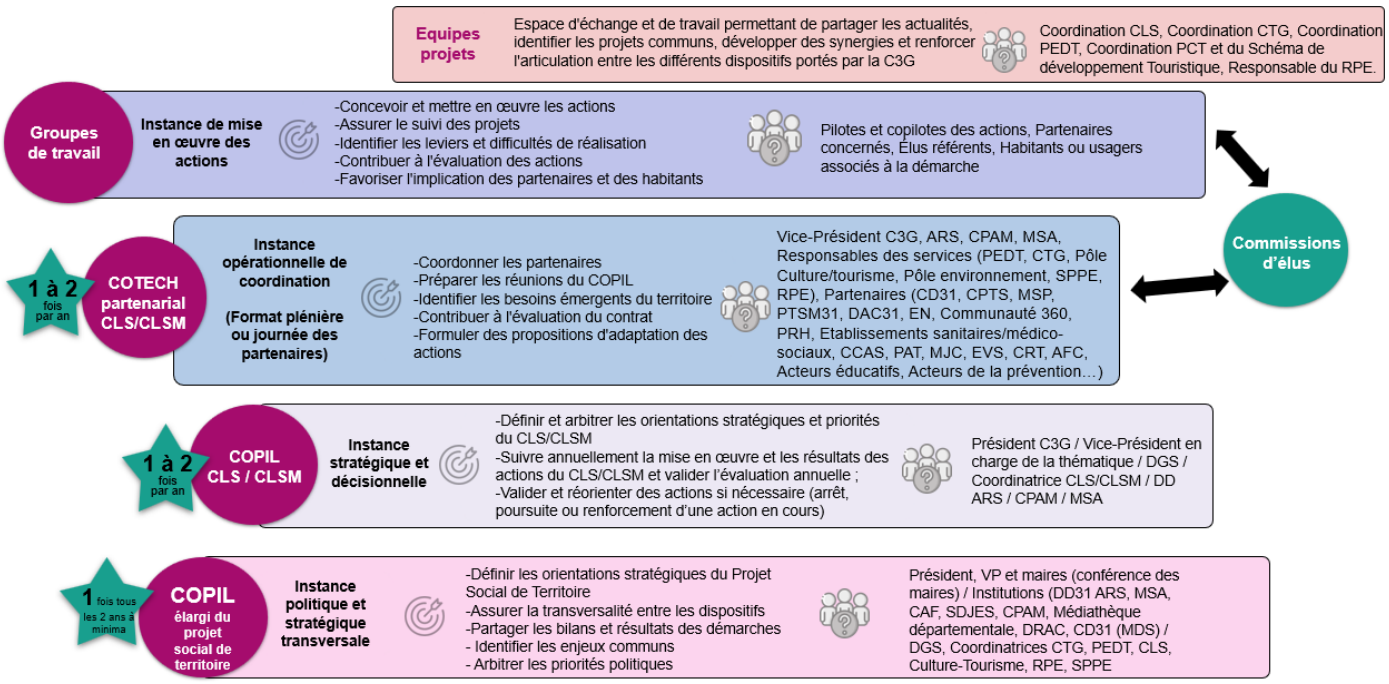

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 23/11/2026
ID : 031-243100732-20261120-202611116-DE

# Signatures

**Durée du contrat**

Le présent Contrat Local de Santé est conclu pour la période 2027-2030.

**Modalités de financement**

Le poste de coordination du Contrat Local de Santé est cofinancé à parts égales par l'Agence Régionale de Santé Occitanie (50 %) et la Communauté de Communes des Coteaux du Girou (50 %).

Fait à …, le …

Président de la collectivité porteuse

Directeur général de l'ARS

Directrice de la MSA

Directeur de la CPAM

Préfet de département

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 23/11/2026
ID : 031-243100732-20261120-202611116-DE

# GLOSSAIRE

**ADIL :** Agence Départementale d'Information sur le Logement

**AFC :** Association Familiale Intercantonale

**ANAH :** Agence Nationale de l'Habitat

**ARS :** Agence Régionale de Santé

**CAF :** Caisse d'Allocations Familiales

**C3G :** Communauté de Communes des Coteaux du Girou

**CBE :** Comité de Bassin d'Emploi

**CCAS :** Centre Communal d'Action Sociale

**CFPPA :** Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie

**CLS :** Contrat Local de Santé

**CLSM :** Conseil Local de Santé Mentale

**CMP :** Centre Médico-Psychologique

**CMPP :** Centre Médico-Psycho-Pédagogique

**COPIL :** Comité de Pilotage

**COTECH :** Comité Technique

**CPAM :** Caisse Primaire d'Assurance Maladie

**CPS :** Compétences Psychosociales

**CPTS :** Communauté Professionnelle Territoriale de Santé

**CRT :** Centre de Ressources Territorial

**CTG :** Convention Territoriale Globale

**DAC :** Dispositif d'Appui à la Coordination

**EVS :** Espace de Vie Sociale

**GEM :** Groupe d'Entraide Mutuelle

**MDP :** Maison Départementale de Proximité

**MDS :** Maison des Solidarités

**MJC :** Maison des Jeunes et de la Culture

**MSA :** Mutualité Sociale Agricole

**MSP :** Maison de Santé Pluriprofessionnelle

**PCT :** Projet Culturel de Territoire

**PEDT :** Projet Éducatif Territorial

**PST :** Projet Social de Territoire

**PTSM :** Projet Territorial de Santé Mentale

**RPE :** Relais Petite Enfance

**SDJES :** Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports

**SISM :** Semaines d'Information sur la Santé Mentale